



## SOMMAIRE

<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....</b>	<b>3</b>
<b>ETAT DU RESULTAT GLOBAL .....</b>	<b>4</b>
<b>BILAN CONSOLIDE : ACTIF .....</b>	<b>5</b>
<b>BILAN CONSOLIDE : PASSIF.....</b>	<b>6</b>
<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES .....</b>	<b>7</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES .....</b>	<b>8</b>
<b>NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES.....</b>	<b>9</b>
<b>NOTE 2 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....</b>	<b>28</b>
<b>NOTE 3 : ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS.....</b>	<b>29</b>
<b>NOTE 4 : CHIFFRE D’AFFAIRES.....</b>	<b>30</b>
<b>NOTE 5 : ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES.....</b>	<b>31</b>
<b>NOTE 6 : DONNEES SOCIALES .....</b>	<b>32</b>
<b>NOTE 7 : FRAIS DE DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>33</b>
<b>NOTE 8 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D’EXPLOITATION .....</b>	<b>34</b>
<b>NOTE 9 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS .....</b>	<b>35</b>
<b>NOTE 10 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS .....</b>	<b>36</b>
<b>NOTE 11 : RESULTAT FINANCIER.....</b>	<b>37</b>
<b>NOTE 12 : IMPOTS SUR LES RESULTATS.....</b>	<b>38</b>
<b>NOTE 13 : RESULTAT PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION .....</b>	<b>40</b>
<b>NOTE 14 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....</b>	<b>41</b>
<b>NOTE 15 : INFORMATION SECTORIELLE .....</b>	<b>44</b>
<b>NOTE 16 : ECARTS D’ACQUISITION .....</b>	<b>45</b>
<b>NOTE 17 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....</b>	<b>46</b>
<b>NOTE 18 : TESTS DE DEPRECIATION DES ECARTS D’ACQUISITION ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....</b>	<b>48</b>
<b>NOTE 19 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....</b>	<b>49</b>
<b>NOTE 20 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS .....</b>	<b>51</b>
<b>NOTE 21 : STOCKS.....</b>	<b>53</b>
<b>NOTE 22 : CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS.....</b>	<b>54</b>

<b>NOTE 23 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE .....</b>	<b>55</b>
<b>NOTE 24 : ACTIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES.....</b>	<b>56</b>
<b>NOTE 25 : INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES.....</b>	<b>57</b>
<b>NOTE 26 : PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ASSIMILES .....</b>	<b>59</b>
<b>NOTE 27 : PROVISIONS.....</b>	<b>63</b>
<b>NOTE 28 : PASSIFS FINANCIERS.....</b>	<b>64</b>
<b>NOTE 29 : FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS .....</b>	<b>69</b>
<b>NOTE 30 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES .....</b>	<b>70</b>
<b>NOTE 31 : INSTRUMENTS FINANCIERS.....</b>	<b>71</b>
<b>NOTE 32 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS .....</b>	<b>73</b>
<b>NOTE 33 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES EVENTUELS .....</b>	<b>77</b>
<b>NOTE 34 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....</b>	<b>82</b>
<b>NOTE 35 : LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2015 .....</b>	<b>83</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</b>
-------------------------------------

En milliers d'Euros (à l'exception des montants par action)	Note	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
<b>Chiffre d'affaires</b> .....	4	<b>4 414 423</b>	<b>4 167 612</b>
Achats consommés .....	5	(2 238 776)	(2 323 062)
Charges de personnel .....	6	(222 492)	(208 519)
Charges externes .....	5	(288 500)	(244 109)
Impôts et taxes .....		(57 870)	(40 796)
Dotations aux provisions .....	9	(96 947)	(63 369)
Autres produits d'exploitation.....	8	26 763	28 463
Autres charges d'exploitation .....	8	(46 712)	(32 609)
<b>EBITDA (1)</b> .....	1	<b>1 489 889</b>	<b>1 283 611</b>
Rémunérations en actions .....	26	(3 311)	(5 628)
Dotations aux amortissements et dépréciations .....	9	(820 362)	(708 529)
<b>Résultat opérationnel courant</b> .....		<b>666 216</b>	<b>569 454</b>
Autres produits et charges opérationnels .....	10	(4 198)	(3 551)
<b>Résultat opérationnel</b> .....		<b>662 018</b>	<b>565 903</b>
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie .....	11	776	1 849
Coût de l'endettement financier brut .....	11	(58 735)	(65 675)
<b>Coût de l'endettement financier net</b> .....	11	<b>(57 959)</b>	<b>(63 826)</b>
Autres produits financiers .....	11	2 597	2 353
Autres charges financières .....	11	(27 106)	(24 019)
Charge d'impôt .....	12	(244 503)	(202 046)
<b>RESULTAT NET</b> .....		<b>335 047</b>	<b>278 365</b>
<i>Résultat net :</i>			
▪ <i>Part du Groupe</i>		<b>334 911</b>	<b>282 772</b>
▪ <i>intérêts minoritaires</i>		<b>136</b>	<b>(4 407)</b>
<i>Résultat par action (part du Groupe)</i>			
▪ <i>Résultat de base par action</i>	13	<b>5.72</b>	<b>4.85</b>
▪ <i>Résultat dilué par action</i>	13	<b>5.58</b>	<b>4.73</b>

(1) cf. définition page 18

<b>ETAT DU RESULTAT GLOBAL</b>
--------------------------------

En milliers d'Euros	Note	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
<b>RESULTAT NET .....</b>		<b>335 047</b>	<b>278 365</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Éléments recyclables en résultat :</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ajustements de valeur des instruments de couverture de taux et de change</li> </ul>	31/32	2 934	21 537
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effets d'impôts</li> </ul>	31/32	(1 115)	(8 184)
		<b>1 819</b>	<b>13 353</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Éléments non recyclables en résultat :</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Engagements de retraite (IAS 19 révisée) : impact des changements d'hypothèses actuarielles</li> </ul>	6	632 (240)	(2 644) 1 005
		<b>392</b>	<b>(1 639)</b>
<b>Total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres .....</b>		<b>2 211</b>	<b>11 714</b>
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres .....		<b>337 258</b>	<b>290 079</b>
Résultat global :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Part du Groupe</li> </ul>		337 206	<b>294 403</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intérêts minoritaires</li> </ul>		52	<b>(4 324)</b>

<b>BILAN CONSOLIDE : ACTIF</b>
--------------------------------

En milliers d'Euros	Note	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014 (*)
Ecarts d'acquisition .....	16	214 818	214 818
Immobilisations incorporelles .....	17	2 253 356	1 234 902
Immobilisations corporelles .....	19	3 229 231	2 787 849
Participations dans les entreprises associées .....	2	24 000	0
Autres actifs financiers .....	20	8 371	8 163
Actifs d'impôts différés .....	12	25 496	20 660
Autres actifs non courants .....		0	0
<b>ACTIF NON COURANT .....</b>		<b>5 755 272</b>	<b>4 266 392</b>
Stocks .....	21	25 628	27 142
Actifs d'impôts exigibles .....		2 542	6 553
Clients et autres débiteurs .....	22	684 318	566 821
Autres actifs financiers .....	20	138	6 641
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	23	720 068	137 402
<b>ACTIF COURANT .....</b>		<b>1 432 694</b>	<b>744 559</b>
<b>ACTIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES .....</b>	<b>24</b>	<b>26 035</b>	<b>34 359</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF .....</b>		<b>7 214 001</b>	<b>5 045 310</b>

(\*) Ces données sont retraitées des incidences de la première application de l'interprétation IFRIC 21

<b>BILAN CONSOLIDE : PASSIF</b>
---------------------------------

En milliers d'Euros	Note	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014 (*)
Capital .....	25	12 999	12 953
Prime d'émission .....	25	405 848	392 564
Réserves consolidées .....	25	2 218 351	1 909 710
<b>CAPITAUX PROPRES .....</b>		<b>2 637 198</b>	<b>2 315 227</b>
<i>Dont</i>			
. Part du Groupe .....		2 634 572	2 312 333
. Intérêts minoritaires .....		2 626	2 894
Provisions à long terme .....	27	0	1 384
Passifs financiers .....	28	964 786	889 942
Impôts différés .....	12	0	0
Autres passifs non courants .....	29	934 310	317 772
<b>PASSIFS NON COURANTS .....</b>		<b>1 899 096</b>	<b>1 209 098</b>
Provisions à court terme .....	27	99 299	94 803
Dette d'impôt. ....		5 285	0
Fournisseurs et autres créditeurs .....	29	1 626 413	1 094 660
Passifs financiers .....	28	946 710	331 522
<b>PASSIFS COURANTS .....</b>		<b>2 677 707</b>	<b>1 520 985</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS .....</b>		<b>7 214 001</b>	<b>5 045 310</b>

(\*) Ces données sont retraitées des incidences de la première application de l'interprétation IFRIC 21

<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (*)</b>
---

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission (réserves liées au capital)	Actions propres	Réserves consolidées	Résultats cumulés non distribués	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux
<b>Capitaux propres Au 1er janvier 2014</b>	+ 12 870	+ 370 674	- 4 809	+ 51 175	+ 1 579 601	+ 2 009 511	+ 7 084	+ 2 016 595
<b>Mouvements 2014</b>								
▪ Résultat consolidé 2014					+ 282 772	+ 282 772	- 4 407	+ 278 365
▪ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts :								
✓ Impact des dérivés de couverture de taux et de change				+ 13 260		+ 13 260	+ 93	+ 13 353
✓ Impact des engagements de retraite				- 1 629		- 1 629	- 10	- 1 639
<b>Total des produits et des charges comptabilisés</b>				<b>+ 11 631</b>	<b>+ 282 772</b>	<b>+ 294 403</b>	<b>- 4 324</b>	<b>+ 290 079</b>
▪ Variation de capital de l'entreprise	+ 83	+ 21 890				+ 21 973		+ 21 973
▪ Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					- 21 591	- 21 591		- 21 591
▪ Distributions effectuées par les sociétés filiales						/	- 69	- 69
▪ Acquisitions / cessions des actions propres			+ 1 759	- 32		+ 1 727		+ 1 727
▪ Impact des stocks options				+ 5 528		+ 5 528	+ 100	+ 5 628
▪ Impact variation intérêts minoritaires filiales								
▪ Autres variations				+ 782		+ 782	+103	+ 885
<b>Situation à la clôture au 31 décembre 2014</b>	+ 12 953	+ 392 564	- 3 050	+ 69 084	+ 1 840 782	+ 2 312 333	+ 2 894	+ 2 315 227
<b>Capitaux propres Au 1er janvier 2015</b>	+ 12 953	+ 392 564	- 3 050	+ 69 084	+ 1 840 782	+ 2 312 333	+ 2 894	+ 2 315 227
<b>Mouvements 2015</b>								
▪ Résultat consolidé 2015					+ 334 911	+ 334 911	+ 136	335 047
▪ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts :								
✓ Impact des dérivés de couverture de taux et de change				+ 1 901		+ 1 901	- 82	+ 1 819
✓ Impact des engagements de retraite				+ 394		+ 394	- 2	+ 392
<b>Total des produits et des charges comptabilisés</b>				<b>+ 2 295</b>	<b>+ 334 911</b>	<b>+ 337 206</b>	<b>+ 52</b>	<b>+ 337 258</b>
▪ Variation de capital de l'entreprise	+ 46	+ 13 284				+ 13 330		+ 13 330
▪ Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					- 22 822	- 22 822		- 22 822
▪ Distributions effectuées par les sociétés filiales							- 188	- 188
▪ Acquisitions / cessions des actions propres			+ 595	+ 603		+ 1 198		+ 1 198
▪ Impact des stocks options				+ 3 277		+ 3 277	+ 33	+ 3 310
▪ Impact variation intérêts minoritaires filiales				- 9 950		- 9 950	- 165	- 10 115
<b>Situation à la clôture au 31 décembre 2015</b>	+ 12 999	+ 405 848	- 2 455	+ 65 309	+ 2 152 871	+ 2 634 572	+ 2 626	2 637 198

(\*) Ces données sont retraitées des incidences de la première application de l'interprétation IFRIC 21

<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES</b>
--

En milliers d'Euros	Note	31/12/2015	31/12/2014
<b>Résultat net consolidé</b> (y compris intérêts minoritaires)		<b>335 047</b>	<b>278 365</b>
+ / - Dotations nettes aux amortissements, dépréciations des immobilisations et dotations nettes aux provisions pour risques et charges		823 488	681 939
- / + Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		- 3 416	- 3 650
+ / - Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		3 311	5 628
- / + Autres produits et charges calculés		12 882	8 947
- / + Plus et moins-values de cession		- 1 058	- 604
- / + Profits et pertes de dilution		0	0
+ / - Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		0	0
- Dividendes (titres non consolidés)		0	0
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>1 170 254</b>	<b>970 625</b>
+ Coût de l'endettement financier net	11	57 959	63 826
+ / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)	12	244 503	202 046
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)</b>		<b>1 472 716</b>	<b>1 236 497</b>
- <i>Impôts versés (B)</i>		- 229 656	- 203 410
+ / - Variation du B.F.R. liée à l'activité (y compris dettes liées aux avantages de personnel) (C)	14	- 23 379	- 72 057
<b>= Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)</b>		<b>1 219 681</b>	<b>961 030</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	14	- 1 235 250	- 978 083
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		11 527	7 952
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		0	0
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		0	0
+ / - Incidence des variations de périmètre : acquisitions de filiales et ajustement de prix		- 34 115	- 933
+ / - Incidence des variations de périmètre : sorties de filiales		0	0
+ / - Variation des prêts et avances consentis		- 315	- 482
+ Encaissements sur éléments d'actifs détenus en vue d'être cédés		+ 6 419	+ 4 005
- Décaissements sur éléments d'actifs détenus en vue d'être cédés		- 2 563	- 2 206
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)</b>		<b>- 1 254 297</b>	<b>- 969 747</b>
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital			
. Versées par les actionnaires de la société mère		0	0
. Versées par les minoritaires des sociétés intégrées		0	0
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		12 629	28 284
- / + Rachats et reventes d'actions propres		1 198	1 727
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		0	0
. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		- 22 822	- 21 591
. Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		- 188	- 69
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		738 596	55 000
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	28	-53 217	- 178 579
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		- 55 371	- 58 929
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)</b>		<b>620 825</b>	<b>- 174 157</b>
+ / - Incidence des variations des cours des devises (G)		74	64
<b>= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)</b>		<b>586 283</b>	<b>- 182 810</b>
Trésorerie d'ouverture	14	132 263	315 073
Trésorerie de clôture	14	718 546	132 263



## **NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES**

### ***1-1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE***

ILIAD SA est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris sous le symbole « ILD ».

Le Groupe ILIAD est un acteur prépondérant sur le marché français des télécoms grand public.

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 le 9 mars 2016. La publication de ces états aura lieu le 10 mars 2016. Ces comptes ne seront définitifs qu'après l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui devrait être convoquée le 19 mai 2016.

### ***1-2. REFERENTIEL COMPTABLE***

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

#### **1-2.1. Base de préparation des états financiers**

Les états financiers consolidés du Groupe ILIAD ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur soit en contrepartie du compte de résultat, soit en contrepartie des capitaux propres pour les instruments dérivés de couverture.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 3.

### 1-2.2. Normes, amendements de normes et interprétations, d'application obligatoire applicable aux périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

- **IFRIC 21 « Droits ou taxes ».** Cette interprétation explicite la date de comptabilisation d'un passif relatif au paiement d'un droit ou d'une taxe, autre que l'impôt sur le résultat. L'interprétation précise que le fait générateur d'obligation qui crée le passif relatif au paiement du droit ou de la taxe est l'activité qui rend ce droit ou cette taxe exigible, tel qu'il est prévu dans les dispositions légales ou réglementaires. L'Union européenne a adopté le 13 juin 2014 cette interprétation, qui doit être appliquée au plus tard aux exercices ouverts à compter du 17 juin 2014. Le Groupe l'applique en conséquence à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour le Groupe ILIAD, les principales taxes concernées sont la taxe foncière, l'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), la taxe sur les bureaux et la contribution sociale de solidarité des sociétés. Les effets de ce retraitement sont présentés au paragraphe 1-3.

- **Améliorations annuelles (2010-2012) des IFRS applicables au plus tard à compter des exercices ouverts le 1<sup>er</sup> janvier 2015** - 7 normes sont amendées :

- ✓ IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » définition de « condition d'acquisition »
- ✓ IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » : comptabilité de la contrepartie conditionnelle lors d'un regroupement d'entreprises
- ✓ IFRS 8 « Secteurs opérationnels » : regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation du total des actifs des secteurs à présenter avec les actifs de l'entité
- ✓ IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » : débiteurs et créditeurs à court terme
- ✓ IAS 16 « Immobilisations corporelles » et IAS 38 « Immobilisations incorporelles » : méthode de la réévaluation – ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé ;
- ✓ IAS 24 « Information relative aux parties liées » : personnel clé de la Direction

Le Groupe ILIAD applique ces améliorations de normes.

- **Améliorations annuelles (2011-2013) des IFRS applicables à compter des exercices ouverts le 1<sup>er</sup> janvier 2015** - 4 normes sont amendées :

- ✓ IFRS 1 « Première adoption des IFRS » : signification « d'IFRS en vigueur » ;
- ✓ IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » : exclusion du champ d'application pour les coentreprises ou entreprises conjointes;

- ✓ IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » : champ d'application du paragraphe 52 (exception relative à la mesure de la juste valeur d'un ensemble d'actifs et passifs financiers sur une base nette) ;
- ✓ IAS 40 « Immeubles de placement » : précision sur l'interrelation entre IFRS 3 et IAS 40 aux fins du classement de biens comme immeubles de placement ou comme biens immobiliers occupés par leur propriétaire.

Le Groupe ILIAD applique ces améliorations de normes.

### 1-2.3. Normes, amendements de normes et interprétations applicables par anticipation en 2015 :

- **Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers ».** Ces amendements sont destinés à clarifier les dispositions sur deux points :
  - ✓ l'application de la notion de matérialité, en précisant qu'elle s'applique aux états financiers y compris les notes annexes et que l'inclusion d'informations non significatives peut être nuisible à leur compréhension ;
  - ✓ l'application du jugement professionnel, en modifiant à la marge certaines formulations considérées comme prescriptives et ne laissant de ce fait pas de place au jugement.
  
- **Amendements à IAS 19 «Avantages du personnel» - « Régimes à prestations définies : contribution des membres du personnel ».** Ces amendements limités s'appliquent aux cotisations des membres du personnel ou des tiers à des régimes à prestations définies. L'objectif de ces amendements est de clarifier et simplifier la comptabilisation des cotisations qui sont indépendantes du nombre d'années de service du membre du personnel. Ces contributions peuvent être comptabilisées comme une réduction du coût des services rendus de la période pendant laquelle le service est rendu, au lieu d'être affectées aux périodes de services.
  
- **Amendements à IAS 16 -Immobilisations corporelles- et à IAS 38 -Immobilisations incorporelles : « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables ».** IAS 16 et IAS 38 posent toutes deux le principe suivant : la base d'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques futurs d'un actif. L'IASB a précisé que l'utilisation d'une méthode d'amortissement fondée sur les revenus n'est pas appropriée, car les revenus générés par une activité qui inclut l'utilisation d'un actif reflètent des facteurs autres que la consommation des avantages économiques liés à cet actif. L'IASB précise également que le revenu est, en général, présumé être une base inappropriée pour mesurer la consommation des avantages économiques liés à un actif incorporel. Cette présomption peut, cependant, être réfutée dans certaines circonstances limitées.

- **Amendements à IAS 16 et IAS 41 « Agriculture Plantes productrices ».** Ces amendements modifient l'information financière pour les plantes productrices. Le Groupe ILIAD n'est pas concerné par ces amendements.
- **Amendements à IFRS 11 « Partenariats : comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune ».** Ces amendements viennent préciser la manière de comptabiliser les acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise (« business ») au sens d'IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.
- **Amendements à IAS 27 « Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels ».** Ces amendements vont permettre aux entités d'utiliser la méthode de la mise en équivalence telle que décrite par IAS 28 pour comptabiliser dans leurs états financiers individuels leurs participations dans les filiales, coentreprises et entreprises associées.
- **Améliorations annuelles (2012-2014) des IFRS applicables à compter des exercices ouverts le 1<sup>er</sup> janvier 2016** - 4 normes sont amendées :
  - ✓ IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » : modification dans les modalités de cession envisagées ;
  - ✓ IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » : i) contrats de services et ii) applicabilité des amendements d'IFRS 7 aux états financiers intermédiaires condensés ;
  - ✓ IAS 19 « Avantages du personnel » : taux d'actualisation – profondeur du marché;
  - ✓ IAS 34 « Information financière intermédiaire » : précision sur la formulation « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire ».

L'application de ces amendements est en cours d'analyse au sein du Groupe ILIAD.

#### **1-2.4. Nouvelles normes, amendements de normes et interprétations non applicables en 2015 (non adoptées par l'Union Européenne) :**

- **IFRS 15 applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».** Le principe de cette nouvelle norme est de comptabiliser le produit pour décrire le transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. Cette nouvelle norme se traduira également par une amélioration des informations à fournir en annexe, elle fournira un guide d'application pour les transactions qui n'étaient pas complètement traitées précédemment (par exemple, les produits de services et les modifications de contrat) et améliorera les dispositions d'application pour les contrats à éléments multiples.

- **Amendements à IFRS 15 « Date d'entrée en vigueur d'IFRS 15 » (report au 1<sup>er</sup> janvier 2018).**
- **IFRS 9 « Instruments financiers » (version finale) et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.** La version finale de la norme IFRS 9 regroupe les 3 phases qui ont constitué le projet : classification et évaluation, dépréciation et la comptabilité de couverture. Les améliorations apportées par IFRS 9 incluent :
  - ✓ une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels ;
  - ✓ un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues » ;
  - ✓ une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.

Les informations en annexe sont aussi renforcées. L'objectif global est d'améliorer l'information des investisseurs.

- **IFRS 14 « Comptes de report réglementaires » applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.** L'objectif de cette norme intermédiaire est d'améliorer la comparabilité de l'information financière pour les entités qui exercent des activités à tarifs réglementés. Cette norme va :
  - ✓ Permettre à une entité qui adopte les normes IFRS de continuer à appliquer ses anciennes règles comptables, telles qu'acceptées dans sa juridiction, en ce qui concerne la reconnaissance, l'évaluation et la dépréciation des comptes de report réglementaires.
  - ✓ Demander à l'entité de présenter le solde des comptes de report réglementaires sur une ligne distincte du bilan et les mouvements correspondants sur une ligne distincte du compte de résultat ou des autres éléments du résultat global.
  - ✓ Demander à l'entité de fournir des informations spécifiques, permettant d'identifier clairement la nature, et les risques associés de l'activité à tarifs réglementés.
- **Amendements à IFRS 10 et à IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».** L'objectif de ces amendements est de réduire les discordances entre les dispositions d'IFRS 10 et d'IAS 28 (2011) relatives à la vente ou l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. La principale conséquence de ces amendements est qu'un résultat de cession (profit ou perte) soit reconnu intégralement, lorsque la transaction concerne une entreprise au sens d'IFRS 3 (qu'il s'agisse d'une filiale ou non). Le résultat partiel est comptabilisé lorsque la transaction porte sur des actifs qui ne constituent pas une entreprise au sens d'IFRS 3, y compris lorsqu'il s'agit d'une filiale.

Dans ce cas de figure, le profit ou la perte est comptabilisé dans les états financiers de l'investisseur à concurrence seulement des intérêts des investisseurs non liés dans l'entreprise associée ou la coentreprise. Ces amendements s'appliqueront de manière prospective aux périodes annuelles commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ou après.

### 1-3. EFFETS DU CHANGEMENT DE PRINCIPE COMPTABLE

Suite au changement de principe comptable sur les droits ou taxes (IFRIC 21, note 1-2.2), les montants publiés au 31 décembre 2014 et au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ont été retraités.

Les effets de ce changement sur le bilan sont les suivants :

<i>(en milliers €)</i>	31-décembre-14		
	Publiés	Retraitements	Retraités
Actifs non courants	4 269 341	- 2 949	4 266 392
<i>dont impôts différés actifs</i>	23 609	- 2 949	20 660
Actif courants	744 559	0	744 559
Actifs détenus en vue d'être cédés	34 359	0	34 359
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>5 048 259</b>	<b>- 2 949</b>	<b>5 045 310</b>
Capitaux propres	2 310 415	4 812	2 315 227
Passifs non courants	1 209 098	0	1 209 098
Passifs courants	1 528 746	- 7 761	1 520 985
<i>dont fournisseurs et autres créditeurs</i>	1 102 421	- 7 761	1 094 660
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>	<b>5 048 259</b>	<b>- 2 949</b>	<b>5 045 310</b>

Les effets de ce changement sur le compte de résultat sont négligeables.

## **1-4. MODALITES DE CONSOLIDATION**

### ***Méthodes de consolidation***

#### **Filiales**

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe ILIAD. Elles sont consolidées par intégration globale (I.G.).

Le contrôle existe lorsque le Groupe ILIAD détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages de l'activité de celle-ci. Le contrôle du Groupe est caractérisé par les trois éléments suivants :

- ✓ pouvoir sur l'autre entité ;
- ✓ exposition, ou droits, à des rendements variables de cette autre entité ;
- ✓ capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter ses rendements.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

#### **Entreprises associées**

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe ILIAD exerce une influence notable, et qui ne sont ni des filiales, ni des participations dans une coentreprise. Elles sont consolidées par mise en équivalence (M.E.).

L'existence de l'influence notable du Groupe ILIAD est habituellement mise en évidence par une ou plusieurs des situations suivantes :

- ✓ représentation à l'organe de Direction de l'entreprise détenue ;
- ✓ participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment participations aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions ;
- ✓ transactions significatives entre le Groupe ILIAD et l'entreprise détenue ;
- ✓ échange de personnels dirigeants ;
- ✓ fourniture d'informations techniques essentielles.

Les états financiers des entreprises associées sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise d'influence notable jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse d'exister.

Les méthodes comptables des entreprises associées ont été alignées sur celles du Groupe.

Le Groupe n'a pas d'investissements dans des entités ad hoc, ou des co-entreprises.

### **Opérations éliminées en consolidation**

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés.

### **Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Le coût de l'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange, augmenté de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition, y compris pour la part des minoritaires.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise est comptabilisé comme goodwill, à l'exception des coûts directement attribuables à l'acquisition comptabilisés en compte de résultat.

Si le coût d'acquisition est inférieur à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas où la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises n'a pu être achevée avant la fin de la période pendant laquelle le regroupement d'entreprises est effectué, cette comptabilisation doit être achevée dans un délai de douze mois commençant à la date d'acquisition.

### ***Ecarts d'acquisition***

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale / entreprise associée à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition lié à l'acquisition de filiales est inclus dans les « immobilisations incorporelles ». L'écart d'acquisition se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les « participations dans les entreprises associées ». L'écart d'acquisition comptabilisé séparément est soumis à un test de dépréciation de manière annuelle ou dès lors que les événements ou circonstances indiquent qu'il a pu se déprécier. L'écart d'acquisition est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.



Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation.

Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » incluse dans le résultat opérationnel.

### ***Monnaie***

Conformément à IAS 21, les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les états financiers du Groupe sont présentés en Euro qui constitue la monnaie de présentation du Groupe.

Sauf indication contraire, les données chiffrées sont exprimées en milliers d'Euros (K€).

### ***Conversion des états financiers des sociétés étrangères***

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe ILIAD exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les charges et les produits de ces sociétés sont convertis en euros au cours moyen de change de l'année.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

### ***Date de clôture***

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe ont établi des comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

### ***1-5. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS***

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe ILIAD présente le compte de résultat par nature.

Le résultat opérationnel correspond au résultat net avant prise en compte :

- du résultat financier (tel que définit en note 11) ;
- des impôts courants et différés ;
- du résultat des activités abandonnées ou détenues en vue de leur vente.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel (cf. ci-dessus) avant constatation des « autres charges et produits opérationnels ». Ces éléments sont des charges ou des produits en nombre très limité, inhabituels, anormaux, peu fréquents, d'un montant significatif et dont la présentation globalisée au sein des autres éléments de l'activité serait de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe ILIAD a choisi de présenter un niveau de résultat supplémentaire :

➤ l'EBITDA

Ce niveau de résultat est un indicateur clé pour la gestion opérationnelle du Groupe et correspond au résultat opérationnel courant défini ci-dessus avant prise en compte :

- des dotations aux amortissements (ou dépréciations) des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- de l'impact des charges liées aux rémunérations en actions.

### ***1-5. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION***

Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

#### ***Chiffre d'affaires***

Le chiffre d'affaires des activités du Groupe ILIAD est reconnu et présenté de la manière suivante en application des principes établis par IAS 18 « Produits des activités ordinaires » :

- les revenus liés aux consommations de temps de connexion sont constatés en produit au titre de la période où elles ont eu lieu ;
- les revenus liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent ;
- les produits issus de la vente de terminaux sont pris en compte lors de leur livraison à l'acquéreur ;
- les revenus issus de la vente ou de la mise à disposition de contenus fournis par des tiers sont présentés en brut lorsque le Groupe est considéré comme principal responsable dans la transaction vis à vis du client final. Ces revenus sont présentés nets des sommes dues aux fournisseurs de contenus lorsque ces derniers sont responsables de la fourniture du contenu au client final et fixent les prix de détail ;
- les produits issus de la vente de bandeaux publicitaires sont étalés sur leur période d'affichage ;
- les revenus liés à l'activité d'hébergement de sites sont pris en compte au cours de la période pendant laquelle le service est fourni ;

Le Groupe ILIAD applique IAS 17 pour la reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux locations des terminaux mobiles. Au regard des critères de cette norme, le Groupe estime que la valeur actualisée des loyers à recevoir est approximativement équivalente à la juste valeur du bien loué et que ses clients supportent les pertes liées à une éventuelle résiliation du contrat. Dès lors l'opération est enregistrée comptablement comme une vente de terminal au regard de la norme IAS 17.

Le coût des ventes comptabilisé au début de la durée du contrat de location est le coût, ou la valeur comptable si elle est différente, du bien loué, moins la valeur actuelle de la valeur résiduelle non garantie. Cet enregistrement ne remet pas en cause la qualification juridique en droit français, laquelle demeure celle de la location d'un bien meuble.

### ***Opérations en devises***

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture de chaque arrêté comptable. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat :

- en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ;
- en produits financiers ou en charges financières pour les transactions financières.

### ***Résultat par action***

Le Groupe ILIAD présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est obtenu en ajustant le résultat net (part du Groupe) et le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, des effets de tous les instruments financiers potentiellement dilutifs.

### ***Immobilisations incorporelles***

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les éléments suivants :

- Les frais de développement immobilisés conformément à la norme IAS 38.  
Ils sont amortis suivant la durée des avantages économiques futurs liés à ces frais.

Ces frais de développement sont portés à l'actif du bilan consolidé lorsqu'ils correspondent à des projets nettement individualisés dont les coûts peuvent être distinctement établis et dont les chances de réussite technique et d'avantages économiques futurs sont sérieuses.

Ces conditions sont considérées remplies lorsque le Groupe démontre les six critères généraux définis par la norme IAS 38 à savoir :

- 1) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- 2) son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- 3) sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;

- 4) la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- 5) la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- 6) sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement sont présentés nets des crédits d'impôt recherche ou subventions obtenus s'y rapportant.

- les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises, qui sont évaluables de façon fiable, contrôlées par le Groupe et qui sont séparables ou résultent de droits légaux ou contractuels, sont comptabilisées séparément de l'écart d'acquisition. Ces immobilisations, au même titre que les immobilisations acquises séparément, sont amorties, à compter de leur date de mise en service, sur leur durée d'utilité si celle-ci est définie et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur.

Concernant les licences, elles sont amorties sur leur durée résiduelle d'octroi à compter de la date à laquelle le réseau associé est techniquement prêt pour une commercialisation effective du service. Les licences 3G et 4G sont amorties linéairement sur 18 ans.

Les pertes de valeurs constatées lors des tests de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels », hors du résultat opérationnel courant.

- L'accord d'itinérance nationale est amorti linéairement sur une durée de 6 ans à compter de sa mise en œuvre. Les avenants à cet accord sont amortis à compter de leurs mises en œuvre effectives sur la durée résiduelle du contrat principal.
- les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 3 ans.
- la base de clients Alice est amortie sur 12 ans.

### ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à la mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par le Groupe ILIAD.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée attendue d'utilisation par le Groupe :

- |   |             |
|---|-------------|
| ▪ Constructions   | 15 à 50 ans |
| ▪ Installations techniques                                      | 3 à 14 ans  |
| ▪ Installations générales                                       | 10 ans      |
| ▪ Investissements spécifiques au déploiement de fibres optiques | 8 à 30 ans  |
| ▪ Investissements spécifiques au déploiement du réseau mobile   | 4 à 18 ans  |
| ▪ Matériels informatiques                                       | 3 à 5 ans   |
| ▪ Mobilier et matériels de bureau                               | 2 à 10 ans  |
| ▪ Modems  | 5 ans       |
- 
- Les frais d'accès aux services de cohabitation engagés dans le cadre des opérations de dégroupage sont amortis sur une durée de 15 ans ;
  - Les frais d'accès aux services spécifiques à l'offre Internet haut débit sont amortis sur 7 ans ;
  - Les coûts engagés en contrepartie de l'obtention de droits d'usage irrévocables (IRUs) portant sur des fibres noires sont amortis sur la durée de concession initiale desdites fibres ;

Le Groupe vérifie lors de chaque arrêté de comptes que les durées d'amortissement retenues sont toujours conformes aux durées d'utilisation. A défaut, les ajustements nécessaires sont effectués.

### ***Coûts d'emprunt***

Conformément à la norme IAS 23, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif éligible sont incorporés au coût de revient de celui-ci.

### ***Contrats de location-financement***

Les biens acquis au travers de contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés dans la mesure où ils présentent un caractère significatif.

Conformément à la norme IAS 17, sont considérés des contrats de location-financement ceux qui ont pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et risques inhérents à la propriété des biens faisant l'objet des contrats.

Dans cette hypothèse :

Groupe ILIAD : Etats financiers consolidés en IFRS au 31/12/2015

- les biens ainsi financés figurent à l'actif pour leur juste valeur ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. Ils sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif ;
- les financements correspondants sont intégrés aux dettes financières remboursées selon l'échéancier du contrat de location-financement ;
- les charges de location-financement sont retraitées en remboursement d'emprunts et charges financières.

### ***Dépréciation d'actifs***

Les actifs non financiers ayant une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur, par exemple lors de la survenance d'évènements ou de circonstances pouvant être liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant l'environnement économique, technologique, ou les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Tous les autres actifs sont soumis à un test de dépréciation soit annuellement soit à chaque fois qu'en raison d'évènements ou de circonstances spécifiques, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute.

### ***Actifs financiers***

- Les actifs détenus à des fins de négociation sont classés en tant qu'actifs courants et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont repris en résultat.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance, que le Groupe ILIAD a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance, sont comptabilisés au coût amorti. Les gains ou pertes sont enregistrés en résultat lors de leur dénouement.
- Les prêts et les créances sont comptabilisés au coût amorti et les gains ou pertes sont enregistrés en résultat lors de leurs remboursements ou paiements.
- Les autres investissements sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas de cession, la perte de valeur antérieurement comptabilisée en capitaux propres est recyclée en résultat.

### ***Stocks***

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation estimée, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode premier entré / premier sorti (FIFO).

Les stocks font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur probable de vente devient inférieure à leur valeur comptable, augmentée éventuellement des frais restant à supporter jusqu'à leur vente.

### ***Créances***

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'impossibilité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Les perspectives de remboursement sont fondées sur les meilleures appréciations possibles du risque de non recouvrement des créances concernées.

### ***Impôts différés***

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, dès lors qu'il n'existe pas de différence de traitement entre la comptabilité et la fiscalité. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera récupéré ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

### ***Trésorerie et équivalents de trésorerie***

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition et les SICAV monétaires très liquides. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

Les découverts bancaires figurent en passifs financiers courants.

### ***Actifs détenus en vue d'être cédés***

Conformément à la norme IFRS 5, une entité doit classer un actif non courant en « Actif détenu en vue d'être cédé » lorsque l'actif est disponible, dans son état actuel, en vue d'une vente hautement probable dans un horizon à court/moyen terme.

Ces actifs sont présentés au bilan en « Actifs détenus en vue d'être cédés » et sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

### ***Actions propres***

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

### ***Provisions***

Les obligations du Groupe à l'égard des tiers, connues à la date d'arrêté des comptes consolidés et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable au profit d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente, font l'objet de provisions lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

### ***Emprunts***

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.



### Emprunts portant intérêt

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés à leur juste valeur à l'origine, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont par la suite évalués au coût amorti.

### Emprunts obligataires convertibles

La juste valeur de la composante dette d'un emprunt obligataire convertible est déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Ce montant est comptabilisé au passif sur la base de son coût amorti jusqu'à l'extinction de la dette lors de la conversion des obligations ou lorsque celles-ci parviennent à échéance. Le reliquat du produit de l'émission est affecté à l'option de conversion et comptabilisé dans les capitaux propres, net d'impôt.

### *Avantages du personnel*

Les engagements de retraite sont les seuls avantages du personnel au sein du Groupe, hors les paiements fondés sur les actions qui font l'objet d'une note spécifique.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre du régime à prestations définies, les engagements de retraite sont évalués par des actuaires indépendants selon la « méthode des Unités de Crédit Projetées » avec prise en compte des droits au fur et à mesure de leur acquisition.

Pour chaque participant en activité est estimée la prestation susceptible de lui être versée d'après les règles de la convention collective et/ou de l'accord d'entreprise, à partir de ses données personnelles projetées jusqu'à l'âge normal de versement de la prestation. Les engagements totaux du Groupe envers ce participant (Valeur Actuarielle Totale des Prestations Futures) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- de la probabilité de présence dans l'entreprise du participant à l'âge du versement de la prestation (décès ou départ du Groupe),
- de l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

Ces engagements totaux sont ensuite répartis sur chacun des exercices, passés et futurs, ayant entraîné une attribution de droits auprès du régime pour le participant. La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (Dette Actuarielle ou Valeur des Engagements) correspond aux engagements de la société pour services « rendus ». La dette actuarielle correspond au montant des engagements existants à la clôture.

Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau du Groupe.

L'amendement de la norme IAS 19 prévoit la reconnaissance immédiate des écarts actuariels en capitaux propres, ainsi que le calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement, et non selon le taux de rendement attendu.

### ***Plans d'options de souscriptions d'actions, actions gratuites et assimilés***

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés », les options de souscription et/ou d'achat d'actions, les offres réservées aux salariés et les attributions d'actions gratuites portant sur des actions des sociétés du Groupe accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

La valeur des options de souscription et/ou d'achat d'actions et assimilés est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option.

Cette valeur est enregistrée en charges de rémunération en actions et assimilés, linéairement sur la période de service nécessaire à l'acquisition des droits par le salarié avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et assimilés et en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

Des actions de filiales ont été consenties à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, sous conditions de présence. Les actions font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi intégrant notamment des hypothèses de rotation de l'effectif attributaire, une décote d'incessibilité et la juste valeur de l'action à la date d'attribution. Cet avantage est reconnu en « Rémunération en actions », au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition définitive des droits attachés aux actions, en contrepartie des capitaux propres.

### ***Instruments financiers dérivés et opérations de couverture***

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé : ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque clôture.

La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne les dérivés mis en place comme la couverture d'un risque spécifique associé à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des différents instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont mentionnées dans les notes 31 et 32. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

La variation de juste valeur des instruments dérivés utilisés à des fins de couverture est comptabilisée :

- en capitaux propres du Groupe pour la part efficace de la couverture ;
- en résultat pour la part inefficace.

La variation de juste valeur des autres instruments dérivés est comptabilisée en résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé cesse de remplir les critères permettant l'application de la comptabilité de couverture, les montants cumulés qui restent comptabilisés en capitaux propres depuis la période au cours de laquelle la couverture était efficace, sont comptabilisés en résultat financier :

- à la date où l'instrument de couverture est exercé, résilié, vendu ou arrive à maturité ;
- à la date où le Groupe constate que la transaction initialement prévue ne se réalisera pas ;
- jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat dans les autres cas.

**NOTE 2 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION****Liste des sociétés consolidées et méthodes de consolidation**

Le périmètre et les méthodes de consolidation sont communiqués en note 35 pour les comptes consolidés établis au 31 décembre 2015.

***EVOLUTION DU PERIMETRE 31 DECEMBRE 2015***

La société ILIAD a pris une participation à hauteur de 50 % dans le capital social de la SAS TELECOM REUNION MAYOTTE en date du 6 novembre 2015 pour un montant de 24 000 K€. Cette société est consolidée par mise en équivalence.

**NOTE 3 : ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS**

Le Groupe ILIAD procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur.

Le Groupe ILIAD a évalué ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituaient le fondement de ces appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations et jugements comptables effectués par le Groupe portent sur les points suivants :

- durée d'utilisation des actifs immobilisés et dépréciations correspondantes ;
- appréciation du risque client et dépréciations correspondantes ;
- durée de la période de location des terminaux mobiles ;
- appréciation de la valeur nette de réalisation estimée des stocks et des dépréciations correspondantes ;
- appréciation du risque lié aux litiges et procédures en cours et provisions correspondantes.

**NOTE 4 : CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires du Groupe passe de 4,2 milliards d'euros en 2014 à 4,4 milliards d'euros en 2015. Cette évolution est liée notamment au succès rencontré par les offres de téléphonie mobile.

Il convient de préciser que le Groupe exerçant l'essentiel de son activité en France, la présentation par zone géographique n'est pas pertinente.

**NOTE 5 : ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES**

Cette rubrique du compte de résultat regroupe les coûts opérationnels, nécessaires à l'activité, consommés sur la période.

Les achats consommés comprennent notamment :

- les coûts d'interconnexion (dont itinérance) facturés par d'autres opérateurs ;
- les frais liés au dégroupage ;
- les acquisitions de biens ou de service destinés à une revente, ou utilisés à la conception de biens ou services facturés par le Groupe.

Les charges externes comprennent notamment :

- les frais de logistique et d'envois ;
- les charges de locations (y compris locations dans le cadre du développement des réseaux) ;
- les coûts de marketing et de publicité ;
- les coûts de prestataires externes ;
- les coûts de sous-traitance.

<b>NOTE 6 : DONNEES SOCIALES</b>
----------------------------------

### Frais de personnel

Les frais de personnel figurant au compte de résultat se composent des éléments suivants :

En Milliers d'Euros	31/12/2015	31/12/2014
▪ Salaires et assimilés	(166 967)	(153 957)
▪ Charges sociales et assimilés	(55 525)	(54 562)
<b>Total</b>	<b>(222 492)</b>	<b>(208 519)</b>

### Effectifs à la clôture

Les effectifs du Groupe ILIAD sont les suivants :

Effectif à la clôture	31/12/2015	31/12/2014
▪ Encadrement	1 072	998
▪ Employés	6 829	6 166
<b>Total</b>	<b>7 901</b>	<b>7 164</b>

### Engagements de retraite

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des « engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi » sont conformes aux dispositions de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (cf. note 1).

Le montant des engagements de retraite au 31 décembre 2015 s'élève à 11 226 K€ contre 9 803 K€ au 31 décembre 2014.

Les principales hypothèses économiques retenues pour l'évaluation des engagements de retraite 2015 et 2014 sont les suivantes :

	2015	2014
▪ Taux d'actualisation	2,25 %	2 %
▪ Taux d'inflation à long terme	2 %	2 %
▪ Table de mortalité	INSEE 2011-2013	INSEE 2010-2012
▪ Type de départ en retraite	A l'initiative du salarié	A l'initiative du salarié
▪ Age de départ en retraite :		
- Cadres	Age taux plein CNAV post réforme 2014 et post loi de financement de la SS 2015	Age taux plein CNAV post réforme 2014 et post loi de financement de la SS 2015
- Non Cadres		

L'impact en capitaux propres comptabilisés au 31 décembre 2015 s'élève à 632 K€ avant impôt et le montant reconnu en résultat s'élève à (2 055) K€.



<b>NOTE 7 : FRAIS DE DEVELOPPEMENT</b>
--

Les coûts de développement incluent :

- les coûts de conception de produits nouveaux, les adaptations des produits existants à Internet, les recherches ou les créations de bases de données pour les nouvelles applications. Ces frais sont principalement engagés par la société FREEBOX ;
- les coûts de développement propres au traitement et/ou au stockage d'informations à distance par la société ON LINE ;
- les coûts de développement technologiques engagés dans l'activité de téléphonie mobile, portant notamment sur l'architecture et la fonctionnalité du réseau. Ces frais sont principalement engagés par la société FREE MOBILE.

Les coûts de développement engagés en 2015 sont présentés nets des montants des crédits d'impôt recherche s'y rapportant.

En Milliers d'Euros	31/12/2015	31/12/2014
▪ Coûts de développement immobilisés	(2 997)	(3 246)
▪ Coûts de développement passés directement en charge	(486)	(197)
<b>Total</b>	<b>(3 483)</b>	<b>(3 443)</b>

<b>NOTE 8 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION</b>
---

Les principales composantes du poste « Autres produits » sont les suivantes :

En Milliers d'Euros	31/12/2015	31/12/2014
. Prix de cession des immobilisations	11 527	8 063
. Indemnités de rupture clients	8 999	13 688
. Autres produits	6 237	6 712
<b>Total « Autres produits »</b>	<b>26 763</b>	<b>28 463</b>

Les principales composantes du poste « Autres charges » sont les suivantes :

En Milliers d'Euros	31/12/2015	31/12/2014
. VNC des immobilisations cédées	(6 306)	(4 069)
. Redevances	(37 348)	(28 417)
. Créances irrécouvrables	0	0
. Autres charges	(3 058)	(123)
<b>Total « Autres charges »</b>	<b>(46 712)</b>	<b>(32 609)</b>

En Milliers d'Euros	31/12/2015	31/12/2014
Total autres produits et autres charges d'exploitation	<b>(19 949)</b>	<b>(4 146)</b>

<b>NOTE 9 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>
---

Les tableaux suivants présentent la ventilation du poste des dotations aux amortissements, provisions et dépréciations :

**Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations :**

En Milliers d'Euros	31/12/2015	31/12/2014
▪ Dotations aux amortissements des immobilisations :		
. Immobilisations incorporelles	(241 925)	(189 583)
. Immobilisations corporelles	(590 725)	(527 236)
▪ Dépréciations des immobilisations :		
. Immobilisations corporelles	8 999	5 359
▪ Amortissements des subventions d'investissements		
. Immobilisations incorporelles	2 115	1 720
. Immobilisations corporelles	1 174	1 211
<b>Total</b>	<b>(820 362)</b>	<b>(708 529)</b>

**Dotations aux provisions et dépréciations des actifs courants :**

En Milliers d'Euros	31/12/2015	31/12/2014
▪ Aux provisions pour risques et charges	(7 182)	8 303
▪ Dépréciations clients / stocks	(89 765)	(71 672)
<b>Total</b>	<b>(96 947)</b>	<b>(63 369)</b>

<b>NOTE 10 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS</b>
---

Les principales composantes de ce poste sont les suivantes :

<b>En Milliers d'Euros</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
▪ Autres produits et charges opérationnels	(4 198)	(3 551)
<b>Total</b>	<b>(4 198)</b>	<b>(3 551)</b>

### **Commentaires 2014 et 2015**

Cf note 24.

<b>NOTE 11 : RESULTAT FINANCIER</b>
-------------------------------------

Les principales composantes du coût de l'endettement financier net sont les suivantes :

En Milliers d'Euros	31/12/2015	31/12/2014
▪ Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	776	1 849
▪ Coût de l'endettement financier brut :		
. Charges d'intérêts d'emprunts	(55 416)	(61 767)
. Charges de location-financement	(3 319)	(3 908)
Sous total Coût de l'endettement financier brut	<u>(58 735)</u>	<u>(65 675)</u>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(57 959)</b>	<b>(63 826)</b>
▪ Autres produits financiers	2 597	2 353
Sous total Autres produits financiers	<u>2 597</u>	<u>2 353</u>
▪ Autres charges financières		
. Ecart de change / charges liées aux couvertures	(2 204)	(4 308)
. Charge d'actualisation	(24 243)	(19 665)
. Autres	(659)	(46)
Sous total Autres charges financières	<u>(27 106)</u>	<u>(24 019)</u>
<b>Sous total</b>	<b>(24 509)</b>	<b>(21 666)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(82 468)</b>	<b>(85 492)</b>

Le résultat financier est principalement lié aux coûts des différents financements du Groupe (cf. note 28).

Les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont constitués des produits des placements de trésorerie.

Le coût de l'endettement financier brut est constitué des charges d'intérêt d'emprunt et de location-financement.

Les charges d'actualisation concernent principalement des dettes fournisseurs dont l'échéance excède une année.

L'impact des contrats de swap déqualifiés (cf. note 32) figure en « autres produits et charges financiers » pour 2 353 K€ en 2014 et 2 597 K€ en 2015.

<b>NOTE 12 : IMPOTS SUR LES RESULTATS</b>
---

*Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices*

La charge d'impôt sur les bénéfices se ventile comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2015	31/12/2014
Impôt courant		
▪ sur le résultat	(220 279)	(164 745)
▪ sur la valeur ajoutée (CVAE)	(30 416)	(25 463)
<b>Charge d'impôt courant</b>	<b>(250 695)</b>	<b>(190 208)</b>
Impôts différés		
▪ sur le résultat	6 192	(14 841)
▪ sur la valeur ajoutée (CVAE)	0	3 003
<b>Charge d'impôts différés</b>	<b>6 192</b>	<b>(11 838)</b>
<b>Charge total d'impôt</b>	<b>(244 503)</b>	<b>(202 046)</b>

**Intégration fiscale**

Le Groupe ILIAD a opté pour le régime de l'intégration fiscale qui comprend au 31 décembre 2015 l'ensemble des sociétés consolidées à l'exclusion des sociétés détenues à moins de 95 % par le Groupe et des sociétés ayant leur siège social hors de France.

## Taux effectif de l'impôt

Le tableau ci-après résume le rapprochement entre :

- d'une part, le taux d'impôt légal ;
- d'autre part, le taux d'impôt réel calculé sur le résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt.

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Résultat net du Groupe</b>	<b>335 047</b>	<b>278 365</b>
▪ Impôt sur les résultats	244 503	202 046
<b>Résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt</b>	<b>579 550</b>	<b>480 411</b>
<b>Taux d'impôt légal</b>	<b>38,00 %</b>	<b>38,00 %</b>
▪ Impact net des différences permanentes	+ 0,39 %	+ 1,11 %
▪ Prise en compte d'un déficit antérieur non activé	0	- 0,38 %
▪ Impact des différentiels de taux d'impôts	+ 3,70 %	+ 2,62 %
▪ Autres impacts	+ 0,10 %	+ 0,71 %
<b>Taux effectif de l'impôt</b>	<b>42,19 %</b>	<b>42,06 %</b>

## **Actifs d'impôts différés non comptabilisés**

Les actifs d'impôts différés demeurent non comptabilisés dans l'une des situations suivantes :

- lorsqu'ils se rapportent à des sociétés situées hors du périmètre d'intégration fiscale du Groupe, demeurées déficitaires depuis plusieurs exercices, et pour lesquelles un retour à une situation bénéficiaire ne paraît pas probable dans un proche avenir ;
- lorsqu'ils se rapportent à des déficits fiscaux qui ne semblent pas pouvoir être récupérés compte tenu des perspectives de rentabilité des sociétés concernées établies sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, ou lorsque les sociétés concernées ont un historique de déficit et que leur redressement est en cours.

Le montant des actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élève à 815 K€ au 31 décembre 2015 et à 938 K€ au 31 décembre 2014.

<b>NOTE 13 : RESULTAT PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION</b>
---

**Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat net par action :**

Nombre d'actions retenu	31/12/2015	31/12/2014
▪ Nombre d'actions à la clôture	58 660 640	58 453 935
▪ Nombre moyen pondéré	58 529 295	58 320 038

**Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat dilué par action :**

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Résultat part du Groupe</b>	334 911	282 772
Charge d'intérêt sur emprunt obligataire convertible	0	0
<b>Résultat part du Groupe dilué</b>	334 911	282 772
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)</b>		
▪ Nombre moyen pondéré d'actions émises (ci-dessus)	58 529 295	58 320 038
▪ Nombre d'équivalents d'actions :		
. Options de souscriptions d'actions et actions gratuites Free Mobile	1 507 703	1 487 799
<b>Nombre maximal moyen pondéré d'actions après dilution</b>	<b>60 036 998</b>	<b>59 807 837</b>
<b>Résultat dilué par action (en €)</b>	<b>5,58</b>	<b>4,73</b>

**Instruments dilutifs :**

En 2015, du fait du cours moyen annuel de l'action qui s'élève à 208,02 €, tous les plans d'options de souscriptions et ou d'achats d'actions octroyés sont dilutifs.



<b>NOTE 14 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES</b>
--

### Présentation des flux de trésorerie générés par l'activité

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité ont été établis en utilisant la méthode indirecte.

Cette méthode consiste à ajuster le résultat net des effets :

- des transactions sans incidence sur la trésorerie ;
- de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements opérationnels passés ou futurs liés à l'exploitation ;
- des éléments de produits ou charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

### Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

Les variations du besoin en fonds de roulement liées à l'activité peuvent être ventilées comme suit au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 :

Au 31 décembre 2015	Note	Solde à l'ouverture	Emplois nets	Ressources nettes	Variations de périmètre	Autre	Solde à la clôture
▪ Stocks nets	21	27 142	0	(1 514)	0	0	25 628
▪ Clients nets	22	386 233	61 165	0	0	0	447 398
▪ Autres créances nettes	22	180 588	55 632	0	0	700	236 920
▪ Dettes fournisseurs de biens et services	29	(466 591)	0	(83 519)	0	0	(550 110)
▪ Autres dettes		(288 000)	0	(8 385)	0	8 393	(287 993)
<b>TOTAL</b>		<b>(160 628)</b>	<b>116 797</b>	<b>(93 418)</b>	<b>0</b>	<b>9 093</b>	<b>(128 156)</b>
<b>Variation BFR 2015</b>			<b>23 379</b>				

Au 31 décembre 2014	Note	Solde à l'ouverture	Emplois nets	Ressources nettes	Variations de périmètre	Autre	Solde à la clôture
▪ Stocks nets	21	18 933	8 209	0	0	0	27 142
▪ Clients nets	22	287 825	98 408	0	0	0	386 233
▪ Autres créances nettes	22	155 667	31 230	0	0	(6 309)	180 588
▪ Dettes fournisseurs de biens et services	29	(454 847)	0	(11 744)	0	0	(466 591)
▪ Autres dettes		(231 310)	0	(54 046)	0	(2 644)	(288 000)
<b>TOTAL</b>		<b>(223 732)</b>	<b>137 847</b>	<b>(65 790)</b>	<b>0</b>	<b>(8 953)</b>	<b>(160 628)</b>
<b>Variation BFR 2014</b>			<b>72 057</b>				

### Autres créances

	Note	31/12/2015	31/12/2014
Total clients et autres débiteurs :	22	684 318	566 821
▪ Créances clients nettes	22	(447 398)	(386 233)
<b>Autres créances</b>		<b>236 920</b>	<b>180 588</b>

### Autres dettes

	Note	31/12/2015	31/12/2014
Total fournisseurs et autres créditeurs :	29	2 560 723	1 420 193
▪ Fournisseurs de biens et services (TTC)	29	(550 110)	(466 591)
▪ Fournisseurs d'immobilisations (HT)		(1 722 620)	(665 602)
<b>Autres dettes</b>		<b>287 993</b>	<b>288 000</b>

### Acquisitions d'immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations correspondent aux variations des différents postes d'immobilisations ci-après :

	Note	31/12/2015	31/12/2014
▪ Immobilisations incorporelles	17	1 255 746	240 011
▪ Immobilisations corporelles	19	1 011 926	797 262
▪ Fournisseurs d'immobilisations (HT) :			
. en début de période		665 602	583 406
. en fin de période		(1 722 620)	(665 602)
▪ Autres		24 596	23 006
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>		<b>1 235 250</b>	<b>978 083</b>

## Trésorerie

	Note	Trésorerie à la clôture au 31/12/2015	Trésorerie à la clôture au 31/12/2014
Disponibilités (y compris couvertures de change)	23	35 551	63 671
Valeurs mobilières de placement	23	684 517	73 731
<b>Sous total</b>		<b>720 068</b>	<b>137 402</b>
Concours bancaires	28	(1 522)	(5 139)
<b>Trésorerie</b>		<b>718 546</b>	<b>132 263</b>

## Flux non monétaires d'investissements et de financements

Le tableau suivant résume les opérations réalisées par le Groupe ILIAD n'ayant pas d'impact sur la trésorerie (et n'étant pas de ce fait prises en compte dans le tableau des flux de trésorerie) :

En Milliers d'Euros	31/12/2015	31/12/2014
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acquisitions d'actifs réalisés dans le cadre de contrats de location-financement</li> </ul>	19 826	17 056

**NOTE 15 : INFORMATION SECTORIELLE**

Suite au lancement des offres mobile début 2012, le Groupe a redéfini sa présentation sectorielle en créant le secteur Telecom Grand Public et publie depuis lors des informations à ce titre.

La présentation géographique de l'activité du Groupe correspond par ailleurs à la France, où le Groupe exerce l'essentiel de son activité.

Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et de critères opérationnels.

**NOTE 16 : ECARTS D'ACQUISITION**

Les principales variations des écarts d'acquisition s'analysent comme suit :

<b>En Milliers d'Euros</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Valeur en début exercice	214 818	214 818
<b>Valeur en fin d'exercice</b>	<b>214 818</b>	<b>214 818</b>

<b>NOTE 17 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>
--

La ventilation par nature des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

En Milliers d'Euros	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Brut	Amortissements Dépréciations	Net
<b>Immobilisations incorporelles acquises :</b>						
▪ Licences 3 G	323 020	71 342	251 678	323 020	53 396	269 624
▪ Licences 4 G	1 604 582	37 838	1 566 744	393 088	18 569	374 519
▪ Licence WIMAX	54 266	48 849	5 417	54 266	46 682	7 584
▪ Base Clients Alice	25 000	15 278	9 722	25 000	13 195	11 805
▪ Autres immobilisations incorporelles	991 603	580 054	411 549	947 863	383 762	564 101
<b>Immobilisations incorporelles générées en interne :</b>						
▪ Frais de développement	14 747	6 501	8 246	11 967	4 698	7 269
<b>Total</b>	<b>3 013 218</b>	<b>759 862</b>	<b>2 253 356</b>	<b>1 755 204</b>	<b>520 302</b>	<b>1 234 902</b>

La quatrième licence de télécommunications mobiles a été attribuée au Groupe ILIAD en janvier 2010 pour un coût de 242,7 millions d'euros, montant augmenté par la suite des coûts d'emprunts s'y rapportant conformément à IAS 23.

En septembre 2011, le Groupe ILIAD a obtenu 20 MHz dans la bande de fréquences de nouvelle génération 4G (2600 MHz) pour un coût de 278,1 millions d'euros, montant augmenté par la suite des coûts d'emprunts s'y rapportant conformément à IAS 23. Cette bande de fréquence est utilisée depuis décembre 2013.

En décembre 2014, le Groupe ILIAD a obtenu 5 MHz dans la bande de fréquences 1800 MHz (4G) qu'il utilise depuis octobre 2015. En septembre 2015, le Groupe ILIAD a obtenu 10 MHz supplémentaires dans la bande de fréquences 1800 MHz (4G), qui ne sont pas utilisés à fin 2015.

En novembre 2015, dans le cadre des enchères organisées à cet effet, le Groupe ILIAD a remporté 10 MHz dans la bande de fréquences 700 MHz (4G) pour un montant de 933 millions d'euros à payer en 4 fois.

Les coûts d'emprunts capitalisés au cours d'exercices antérieurs et au titre des diverses licences s'élèvent à 51 millions d'euros (valeur brute). Aucun coût d'emprunt n'a été capitalisé en 2015.

Depuis 2012, le Groupe a intensifié le déploiement de son activité de téléphonie mobile, ce qui l'a conduit à signer des accords lui conférant certains droits sur le long terme.

Il n'existe pas de restrictions concernant la propriété des immobilisations incorporelles.

Aucune immobilisation incorporelle n'a été donnée en nantissements des dettes.

L'évolution des immobilisations incorporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

<b>En Milliers d'Euros</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Valeur nette en début exercice	1 234 902	1 181 066
Entrées :		
. acquisitions	1 255 746	240 011
. immobilisations générées en interne	4 290	3 830
Reclassements	4	(335)
Autres	(1 776)	(1 807)
Dotations aux amortissements	(239 810)	(187 863)
<b>Valeur nette en fin d'exercice</b>	<b>2 253 356</b>	<b>1 234 902</b>

### **Immobilisations en cours**

La valeur des immobilisations en cours comprise dans les valeurs de chacun des postes des immobilisations incorporelles est la suivante :

<b>En Milliers d'Euros</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
▪ Licences	1 164 356	86 046
▪ Autres	1 888	279
<b>Total</b>	<b>1 166 244</b>	<b>86 325</b>

**NOTE 18 : TESTS DE DEPRECIATION DES ECARTS D'ACQUISITION ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels non encore mis en service sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur.

Les actifs incorporels à durée de vie définie sont soumis à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur.

Le Groupe ILIAD ne détient aucune immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie.

**Tests de dépréciation**

Dans la mesure où plus de 99 % de l'activité du Groupe provient de l'UGT Grand Public Telecom, la détermination de la juste valeur nette des frais de cession de cette UGT a été réalisée par référence à la valeur de marché du Groupe. Cette valeur étant très significativement supérieure à la valeur nette comptable des actifs affectés à cette UGT, aucune perte de valeur sur les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ne doit être constatée.

Par ailleurs aucun élément ne vient remettre en cause la valeur des immobilisations en cours incorporelles au titre de l'activité mobile.



<b>NOTE 19 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>
--

La ventilation par nature des immobilisations corporelles se présente comme suit :

En Milliers d'Euros	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
▪ Terrains et constructions (1)	155 287	6 609	148 678	146 192	4 704	141 488
▪ Droits d'usage réseau	185 633	78 090	107 543	182 878	69 084	113 794
▪ Frais d'accès au service	824 034	488 926	335 108	758 059	451 871	306 188
▪ Equipements du réseau (2)	4 125 457	1 852 262	2 273 195	3 438 465	1 517 545	1 920 920
▪ Autres	424 664	59 957	364 707	348 745	43 286	305 459
<b>Total</b>	<b>5 715 075</b>	<b>2 485 844</b>	<b>3 229 231</b>	<b>4 874 339</b>	<b>2 086 490</b>	<b>2 787 849</b>
(1) dont location-financement	90 454	4 552	85 902	91 266	3 263	88 003
(2) dont location-financement	155 034	96 954	58 080	135 208	81 266	53 942

Il n'existe pas de restriction concernant les titres de propriétés d'immobilisations corporelles.

Aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en nantissement des dettes.

L'évolution des immobilisations corporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2015	31/12/2014
Valeur nette en début exercice	2 787 849	2 500 854
Acquisitions (*)	1 031 759	814 318
Cessions	(9 526)	(6 514)
Reclassement	(4)	335
Autres	(295)	(474)
Dotations aux amortissements	(580 552)	(520 670)
<b>Valeur nette en fin d'exercice</b>	<b>3 229 231</b>	<b>2 787 849</b>
(*) Acquisitions hors crédits baux	1 011 926	797 262

Le Groupe ILIAD a maintenu son effort d'investissements dans ses projets de croissance comprenant notamment :

- les investissements relatifs aux activités fixes (incluant les investissements de réseau liés à l'augmentation du dégroupage, et les investissements abonnés liés aux modems et autres frais de raccordement) ;
- la poursuite des investissements engagés dans le cadre du déploiement d'un réseau « fibre optique » (FTTH) ;
- des investissements relatifs aux activités mobiles en raison de la progression du déploiement de réseau et des upgrades technologiques.

### Dépréciation des actifs corporels

Les actifs corporels sont soumis à des tests de dépréciation à chaque fois qu'en raison d'évènements ou de circonstances spécifiques, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute. Aucun évènement ou circonstance présentant un caractère significatif n'a été identifié au 31 décembre 2015.

### Immobilisations en cours

La valeur des immobilisations en cours comprise dans les valeurs de chacun des postes des immobilisations corporelles est la suivante :

En Milliers d'Euros	31/12/2015	31/12/2014
▪ Terrains et constructions	52 691	53 374
▪ Droits d'usage réseau	3 841	5 290
▪ Equipements du réseau	542 345	437 154
<b>Total</b>	<b>598 877</b>	<b>495 818</b>

<b>NOTE 20 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS</b>
---

La ventilation par nature des autres actifs financiers se présente comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2015	31/12/2014
	Net	Net
<b>Actif non courant :</b>		
▪ Autres titres immobilisés	1 933	1 949
▪ Dépôts et cautionnements	6 438	6 214
<b>Total actif non courant</b>	<b>8 371</b>	<b>8 163</b>
<b>Actif courant :</b>		
▪ Prêts	138	47
▪ Instruments de couverture de flux de trésorerie	0	6 594
<b>Total actif courant</b>	<b>138</b>	<b>6 641</b>
<b>Total autres actifs financiers</b>	<b>8 509</b>	<b>14 804</b>

Les autres actifs financiers courants correspondent à la part des créances dont l'échéance est à moins d'un an et les actifs financiers non courants à la part des créances dont l'échéance est à plus d'un an.

La ventilation par destination des autres actifs financiers est la suivante :

En Milliers d'Euros	31/12/2015	31/12/2014
	Net	Net
▪ Actifs évalués à leur juste valeur en contrepartie au résultat	0	6 594
▪ Titres détenus à des fins de négociations	0	0
▪ Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0
▪ Prêts et créances émis par le Groupe	6 576	6 261
▪ Actifs disponibles à la vente	1 933	1 949
<b>Total des autres actifs financiers</b>	<b>8 509</b>	<b>14 804</b>

L'évolution des autres actifs financiers en valeur nette s'analyse comme suit :

<b>En Milliers d'Euros</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Valeur nette en début exercice	14 804	7 728
Acquisitions	1 153	1 062
Remboursements	0	0
Incidence des variations de périmètre	0	0
Cessions	(839)	(580)
Dotations aux provisions	(15)	0
Incidences des couvertures de flux de trésorerie :		
▪ en début d'exercice	(6 594)	0
▪ en fin d'exercice	0	6 594
<b>Valeur nette en fin d'exercice</b>	<b>8 509</b>	<b>14 804</b>

### **Commentaires 2014 et 2015**

Les acquisitions et remboursements des années 2014 et 2015 ont trait notamment aux mouvements affectant les dépôts et cautionnements versés.

<b>NOTE 21 : STOCKS</b>
-------------------------

Le détail des stocks est le suivant :

En Milliers d'Euros	31/12/2015	31/12/2014
Matières premières	1 395	2 212
En cours	0	0
Produits finis	28 533	28 048
<b>Stocks en valeur brute</b>	<b>29 928</b>	<b>30 260</b>
Provisions :		
. sur matières premières	(1 282)	(2 040)
. sur produits finis	(3 018)	(1 078)
<b>Total des provisions</b>	<b>(4 300)</b>	<b>(3 118)</b>
<b>Stocks en valeur nette</b>	<b>25 628</b>	<b>27 142</b>

La dépréciation des stocks de terminaux mobiles prend notamment en compte le stock endommagé non disponible à la vente.

Les provisions 2014 ont été utilisées courant 2015.

<b>NOTE 22 : CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS</b>
--

Le détail du poste clients et autres débiteurs est le suivant :

En Milliers d'Euros	31/12/2015	31/12/2014
<b>Clients et autres débiteurs :</b>		
Créances clients	573 293	475 063
Avances et acomptes	3 514	2 034
Créances fiscales (TVA)	110 199	81 816
Autres créances	81 434	52 446
Charges constatées d'avance	41 776	44 295
<b>Total brut</b>	<b>810 216</b>	<b>655 654</b>
Provisions sur clients	(125 895)	(88 830)
Provisions sur autres débiteurs	(3)	(3)
<b>Total des actifs courants</b>	<b>684 318</b>	<b>566 821</b>
Clients nets	447 398	386 233
Autres créances nettes	236 920	180 588

L'accroissement des créances clients se rapporte principalement à l'activité mobile.

Il en est de même de l'accroissement des provisions sur clients. Cette hausse s'explique notamment par les provisions pour risques d'impayés constatées par le Groupe dans le cadre de ses offres de locations de terminaux.

<b>NOTE 23 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>
--

Le détail du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est le suivant :

En Milliers d'Euros	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur du bilan	Juste valeur
OPCVM Valeur nette	684 517	684 517	73 731	73 731
Disponibilités (hors concours bancaires)	35 551	35 551	63 671	63 671
<b>TOTAL valeur nette</b>	<b>720 068</b>	<b>720 068</b>	<b>137 402</b>	<b>137 402</b>

La politique du Groupe ILIAD est d'investir dans des placements éligibles au classement en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. Ainsi les placements du Groupe présentent les caractéristiques suivantes :

- placements à court terme ;
- placements très liquides ;
- placements facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- placements soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

A ce titre, le Groupe ILIAD investit ses excédents de trésorerie dans les OPCVM monétaires relevant de la classification AMF « monétaire euro ».

<b>NOTE 24 : ACTIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES</b>
---

Le détail du poste « Actifs détenus en vue d'être cédés » est le suivant :

<b>En Milliers d'Euros</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Immeubles destinés à la vente	26 035	34 359
<b>Total</b>	<b>26 035</b>	<b>34 359</b>

Dans le cadre de sa politique d'acquisition de locaux compatibles avec les contraintes inhérentes au déploiement du réseau de fibres FTTH, le Groupe ILIAD a procédé, lorsque cela était nécessaire, à l'acquisition d'immeubles dont seule une partie était destinée à être conservée pour les activités futures du Groupe, le surplus devant être cédé.

La fraction des immeubles destinés à être vendue est portée dans les actifs destinés à être cédés. Une filiale spécialisée est en charge du suivi de ces opérations.

Au 31 décembre 2014 et 2015, il n'existe pas de passifs significatifs se rapportant à ces actifs détenus en vue d'être cédés.

Le résultat des opérations de cessions de ces immeubles, ainsi que l'impact des provisions relatives à ces actifs, est présenté au compte de résultat consolidé sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels ».



<b>NOTE 25 : INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES</b>
---

## Capital

### *Augmentation du capital à la suite des levées d'options*

Les options de souscriptions d'actions octroyées par le Groupe ILIAD le 14 juin 2007 et le 30 août 2007 peuvent être exercées par leurs bénéficiaires depuis le 14 juin 2012 et le 30 août 2012. Les options de souscriptions d'actions octroyées par le Groupe ILIAD le 5 novembre 2008 peuvent être exercées par leurs bénéficiaires depuis le 5 novembre 2013. Enfin, les options de souscription d'actions octroyées par le Groupe ILIAD le 30 août 2010 peuvent être exercées par leurs bénéficiaires depuis le 29 août 2014 pour la première tranche.

Au cours de l'année 2015, 206 705 options de souscriptions d'actions supplémentaires ont été levées, entraînant l'émission de 206 705 actions nouvelles. Le capital social a, en conséquence, été augmenté de 46 K€ pour être porté de 12 953 K€ à 12 999 K€ au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, le Groupe ILIAD détient 18 375 actions propres.

A cette date, le capital social d'ILIAD se répartissait comme suit :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>%</b>
Dirigeants	33 945 812	57,87
Public	24 714 828	42,13
<b>Total</b>	<b>58 660 640</b>	<b>100,00</b>

### **Dividendes versés et proposés à l'Assemblée Générale des actionnaires**

Le montant des résultats distribués s'est élevé à :

- Dividendes de l'année 2014 versés en 2015 : 22 822 K€
- Acomptes sur dividendes versés en 2015 : Néant

Soit un total versé en 2015 de : 22 822 K€

Le Conseil d'Administration soumettra à l'Assemblée Générale Ordinaire une proposition de distribution de dividendes à hauteur de 0,41 € par action existante.

**Réserve de couverture pour des couvertures de flux de trésorerie**

Les risques de variabilité des taux relatifs aux financements bancaires du Groupe ont fait l'objet d'une couverture.

Les instruments dérivés mis en place par le Groupe ILIAD sont décrits en note 32.

La réserve de couverture pour des couvertures de flux de trésorerie (nette de l'effet d'impôt) s'élève à (3 699) K€ au 31 décembre 2014 et à (1 988) K€ au 31 décembre 2015.

<b>NOTE 26 : PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ASSIMILES</b>
--

### Plans d'options de souscription d'actions

Les tableaux suivants résument les caractéristiques essentielles des différents plans d'options de souscription d'actions et assimilés approuvés au cours de l'année 2015 et des années antérieures et encore en cours à la date de clôture.

#### **Au 31 décembre 2015 :**

Date de l'Assemblée	Date d'ouverture du plan	Prix de souscription	Options non exercées au 01/01/2015	Options octroyées en 2015	Options radiées en 2015	Options exercées en 2015	Options exerçables au 31/12/2015	Options non exerçables au 31/12/2015
<b>ILIAD</b>								
12/12/2003	20/12/2005	48,44	4 373	0	0	4 373	0	0
29/05/2006	14/06/2007	74,62	125	0	0	0	125	0
29/05/2006	30/08/2007	68,17	47 377	0	0	20 670	26 707	0
29/05/2008	05/11/2008	53,79	128 459	0	0	44 672	83 787	0
29/05/2008	30/08/2010	67,67	99 550	0	0	99 550	0	0
29/05/2008	30/08/2010	67,67	337 050	0	5 520	35 240	296 290	0
24/05/2011	07/11/2011	84,03	367 400	0	2 200	2 200	0	363 000

#### **Au 31 décembre 2014 :**

Date de l'Assemblée	Date d'ouverture du plan	Prix de souscription	Options non exercées au 01/01/2014	Options octroyées en 2014	Options radiées en 2014	Options exercées en 2014	Options exerçables au 31/12/2014	Options non exerçables au 31/12/2014
<b>ILIAD</b>								
12/12/2003	20/01/2004	16,30	1 820	0	0	1 820	0	0
12/12/2003	20/12/2005	48,44	11 950	0	0	7 577	4 373	0
29/05/2006	14/06/2007	74,62	125	0	0	0	125	0
29/05/2006	30/08/2007	68,17	126 312	0	0	78 935	47 377	0
29/05/2008	05/11/2008	53,79	369 665	0	0	241 206	128 459	0
29/05/2008	30/08/2010	67,67	147 150	0	0	47 600	99 550	0
29/05/2008	30/08/2010	67,67	343 350	0	6 300	0	0	337 050
24/05/2011	07/11/2011	84,03	378 400	0	11 000	0	0	367 400

## Dates d'exercice des options

Les options consenties pourront être exercées de la façon suivante :

Date d'ouverture du plan	Modalités d'exercice des options
14 juin 2007	Options exerçables depuis le 14 juin 2012
30 août 2007	Options exerçables depuis le 30 août 2012
5 novembre 2008	Options exerçables le 5 novembre 2013
30 août 2010	Options exerçables le 29 août 2014 pour 30 % des options et le 29 août 2015 pour 70 % des options
07 novembre 2011	Options exerçables le 06 novembre 2016

## Juste valeur des options attribuées

La juste valeur des options attribuées est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black & Scholes.

Les principales hypothèses du modèle d'évaluation sont les suivantes :

	30/08/2010	30/08/2010	07/11/2011
Quantités	183 150	427 350	404 800
Prix d'exercice par action	67.67 €	67.67 €	84.03 €
Durée de l'option	4 ans	5 ans	5 ans
Volatilité sous-jacente	25 %	25 %	20 %
Coût annuel	775 K€	1 356 K€	1 708 K€
Maturité	29/08/2014	29/08/2015	06/11/2016

La charge enregistrée au titre de ces plans s'élève à 2 603 K€ pour l'exercice 2015 et à 3 576 K€ pour l'exercice 2014.

## **Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre**

### ***FREE MOBILE***

FREE MOBILE a mis en place, suite à l'autorisation de l'associé unique de mai 2010, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5 % de son capital social.

Au cours des exercices 2010 et 2011, une attribution globale représentant 5 % du capital de FREE MOBILE a été allouée à 23 salariés de la société et dirigeants. Ce plan prévoit une clause optionnelle de liquidité en numéraire ou en titres ILIAD dont le prix serait fixé à dire d'expert indépendant.

La charge enregistrée au titre de ces plans s'élève à 2 034 K€ pour l'exercice 2014 et à 689 K€ pour l'exercice 2015.

### ***ONLINE***

ONLINE a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 3 décembre 2012, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 1 % du capital social.

Une première attribution, portant sur 0,20 % du capital de la société a été allouée à un salarié courant 2012.

Cette attribution deviendra définitive au terme d'une période de 2 ans, laquelle sera suivie d'une période de conservation de 2 ans supplémentaires pendant laquelle les bénéficiaires ne pourront céder leurs titres.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'élève à 19 K€ pour chacun des exercices 2014 et 2015.

Le tableau suivant résume les caractéristiques essentielles des différents plans d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre approuvés au cours de l'année 2015 et des années antérieures et encore en cours à la date de clôture.

**Au 31 décembre 2015 :**

<b>Date de l'Assemblée</b>	<b>Date d'ouverture du plan</b>	<b>Actions en cours d'acquisition au 01/01/2015</b>	<b>Actions attribuées en 2015</b>	<b>Actions annulées en 2015</b>	<b>Actions acquises en 2015</b>	<b>Actions en cours d'acquisition au 31/12/2015</b>
<b>ONLINE</b> 03/12/2012	04/12/2012	17	0	0	9	8

<b>NOTE 27 : PROVISIONS</b>
-----------------------------

Les provisions comptabilisées au 31 décembre 2015 sont destinées à faire face à des risques commerciaux, à des procédures contentieuses, à des risques de rappels d'impôts et à des coûts liés au personnel.

Le détail des provisions est le suivant :

En Milliers d'Euros	31/12/2015	31/12/2014
<b>Provisions « non courantes »</b>		
Provisions pour charges	0	1 384
<b>Total des provisions « non courantes »</b>	<b>0</b>	<b>1 384</b>
<b>Provisions « courantes »</b>		
Provisions pour risques	99 299	94 575
Provisions pour charges	0	228
<b>Total des provisions « courantes »</b>	<b>99 299</b>	<b>94 803</b>
<b>Total des provisions</b>	<b>99 299</b>	<b>96 187</b>

Les provisions sont considérées « non courantes » lorsque le Groupe ILIAD s'attend à les utiliser dans un délai excédant les douze mois suivants la date de clôture. Elles sont considérées comme « courantes » dans les autres cas.

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante au cours de l'année 2015 :

En Milliers d'Euros	Valeur au 31/12/2014	Augmentations 2015 (dotations)	Diminutions 2015 (reprises provisions utilisées)	Diminutions 2015 (reprises provisions non utilisées)	Changements de périmètre	Autres variations	Valeur au 31/12/2015
Provisions pour litiges et risques	94 575	10 818	(3 740)	(2 405)	0	51	99 299
Provisions pour charges	1 612	0	0	(1 612)	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>96 187</b>	<b>10 818</b>	<b>(3 740)</b>	<b>(4 017)</b>	<b>0</b>	<b>51</b>	<b>99 299</b>

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante au cours de l'année 2014 :

En Milliers d'Euros	Valeur au 31/12/2013	Augmentations 2014 (dotations)	Diminutions 2014 (reprises provisions utilisées)	Diminutions 2014 (reprises provisions non utilisées)	Changements de périmètre	Autres variations	Valeur au 31/12/2014
Provisions pour litiges et risques	123 935	4 963	(20 963)	(13 419)	0	59	94 575
Provisions pour charges	1 459	153	0	0	0	0	1 612
<b>TOTAL</b>	<b>125 394</b>	<b>5 116</b>	<b>(20 963)</b>	<b>(13 419)</b>	<b>0</b>	<b>59</b>	<b>96 187</b>

<b>NOTE 28 : PASSIFS FINANCIERS</b>
-------------------------------------

Les passifs financiers s'analysent comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts bancaires	268 801	311 455
Emprunts obligataires	640 777	499 291
Emprunts relatifs aux locations- financement	53 083	64 670
Instruments de couverture de flux de trésorerie	0	11 152
Autres dettes financières	2 125	3 374
<b>Total passifs financiers non courants</b>	<b>964 786</b>	<b>889 942</b>
Emprunts bancaires	391 667	274 000
Emprunts obligataires	499 791	0
Emprunts relatifs aux locations- financement	28 675	25 359
Concours bancaires	1 522	5 139
Instruments de couverture de flux de trésorerie	3 448	4 451
Autres dettes financières	21 607	22 573
<b>Total passifs financiers courants</b>	<b>946 710</b>	<b>331 522</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 911 496</b>	<b>1 221 464</b>

Les passifs financiers courants correspondent à la part des dettes financières dont l'échéance est à moins d'un an, et les passifs financiers non courants à la part des dettes financières dont l'échéance est à plus d'un an.

Les dettes financières du Groupe sont libellées en Euros.

Le tableau ci-après résume les mouvements ayant affecté le poste des dettes financières :

En Milliers d'Euros	31/12/2015	31/12/2014
Dettes en début d'exercice	1 221 464	1 341 022
Nouveaux emprunts (*)	758 422	72 056
Remboursements d'emprunts	(53 217)	(178 579)
Variation des concours bancaires	(3 617)	2 161
Incidences des couvertures de flux de trésorerie	(12 155)	(16 391)
Autres	599	1 195
<b>Total des dettes à la clôture</b>	<b>1 911 496</b>	<b>1 221 464</b>
(*) Nouveaux emprunts hors crédits-baux	738 596	55 000



## **Emprunts obligataires**

Le 26 mai 2011, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 500 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 4,875 %. Ces obligations seront remboursées au pair à échéance le 1<sup>er</sup> juin 2016.

Le 26 novembre 2015, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un nouvel emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 2,125 %. Ces obligations seront remboursées au pair à échéance le 5 décembre 2022.

## **Garanties données**

Aucune garantie particulière n'a été consentie par le Groupe ILIAD en contrepartie des concours bancaires ou des emprunts bancaires existants à l'exception de celles indiquées ci-dessous.

## **Description des caractéristiques des principaux contrats d'emprunts bancaires en cours au 31 décembre 2015**

### ***Crédit syndiqué de 1 400 millions d'euros :***

Le 28 novembre 2013, le Groupe ILIAD a refinancé sa ligne de crédit syndiqué de 1 400 millions d'euros auprès de 12 banques internationales. Les conditions de ce refinancement ne modifient pas substantiellement le contrat d'emprunt.

Cette nouvelle ligne entièrement sous forme de crédit revolving a une maturité initiale de 5 ans (2018) et une option d'extension à 7 ans (2020). Le 2 octobre 2015, le Groupe a signé un amendement permettant d'étendre la maturité initiale de 2018 à 2020 et d'étendre l'option d'extension de 2020 à 2022. Cette ligne n'est pas utilisée au 31 décembre 2015.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau du levier financier du Groupe entre 0,35 % et 1,10 % par an.

Les « *covenants* » financiers octroyés sont décrits en note 32.

### ***Emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) :***

Dans le cadre du déploiement de ses réseaux ADSL et FTTH, le Groupe ILIAD a obtenu le soutien de la BEI à travers la mise en place d'une ligne de 150 millions d'euros. Cette ligne amortissable présente une maturité finale de 10 ans.

Fin août 2012, un nouvel emprunt de 200 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux fixes de nouvelle génération. Cette ligne amortissable présente une maturité finale de 10 ans.

Ces deux lignes sont totalement utilisées au 31 décembre 2015, un premier remboursement de 25 millions d'euros étant intervenu courant 2015.

Les « *covenants* » financiers octroyés sont décrits en note 32.

**Programme de billets de trésorerie (< 1 an) de 800 millions d'euros :**

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012, et dans une perspective de diversification de ses sources et de ses maturités de financement, le Groupe ILIAD a mis en place un programme de billets de trésorerie de 500 millions d'euros. Au cours de l'année 2015, le Groupe ILIAD a augmenté la taille de son programme de 500 à 800 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, cette ligne de financement à taux variable était utilisée à hauteur de 350 millions d'euros.

**Ventilation de l'endettement financier**

L'endettement financier après couverture à la clôture de chaque période peut se ventiler comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2015	31/12/2014
Endettement à taux fixe	1 656 526	1 200 722
Endettement à taux variable	254 970	20 742
<b>Endettement total</b>	<b>1 911 496</b>	<b>1 221 464</b>

**Ventilation par échéance des engagements fermes de financement**

Le tableau suivant présente l'analyse par nature et par échéance de l'endettement financier au 31 décembre 2015 :

En Milliers d'Euros	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL
Emprunts bancaires	45 115	222 444	46 357	313 916
Emprunts obligataires	499 791	0	640 777	1 140 568
Billets de trésorerie	350 000	0	0	350 000
Emprunts bancaires CB	28 675	49 128	3 955	81 758
Concours bancaires	1 522	0	0	1 522
Autres	21 607	0	2 125	23 732
<b>TOTAL Endettement Financier</b>	<b>946 710</b>	<b>271 572</b>	<b>693 214</b>	<b>1 911 496</b>
Dettes fournisseurs	1 358 234	670 045	252 889	2 281 168
<b>TOTAL Engagements fermes de financement</b>	<b>2 304 944</b>	<b>941 617</b>	<b>946 103</b>	<b>4 192 664</b>

Le tableau suivant présente l'analyse par nature et par échéance de l'endettement financier au 31 décembre 2014 :

En Milliers d'Euros	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL
Emprunts bancaires	29 451	232 965	89 643	352 059
Emprunt obligataire	0	499 291	0	499 291
Billets de trésorerie	249 000	0	0	249 000
Emprunts bancaires CB	25 359	58 046	6 624	90 029
Concours bancaires	5 139	0	0	5 139
Autres	22 573	0	3 373	25 946
<b>TOTAL Endettement Financier</b>	<b>331 522</b>	<b>790 302</b>	<b>99 640</b>	<b>1 221 464</b>
Dettes fournisseurs	833 657	232 944	74 725	1 141 326
<b>TOTAL Engagements fermes de financement</b>	<b>1 165 179</b>	<b>1 023 246</b>	<b>174 365</b>	<b>2 362 790</b>

### **Description des caractéristiques des principaux contrats de location-financement (et assimilés) en cours au 31 décembre 2015**

Au 31 décembre 2015, le montant total des financements sous forme de crédit-bail s'élève à 82 millions d'Euros contre 90 millions d'Euros au 31 décembre 2014.

#### ***Contrats portant sur des immeubles :***

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique FTTH, le Groupe ILIAD procède à l'acquisition des locaux destinés à abriter les équipements techniques indispensables au développement de ce réseau.

A ce titre, le Groupe ILIAD a mis en place un contrat cadre en janvier 2007 prévoyant le financement de ces locaux par contrat de crédit-bail immobilier d'une durée de 12 années au terme desquelles chaque bien pourra être acquis pour 1 Euro symbolique.

Ce contrat ne prévoit pas de loyers conditionnels, d'options de renouvellement, ou de dispositions contractuelles imposant des restrictions particulières (notamment concernant les dividendes, l'endettement complémentaire ou les locations additionnelles).

#### ***Contrats portant sur des matériels :***

Dans le cadre de son activité, le Groupe dispose de plusieurs matériels (essentiellement des matériels de commutation et des serveurs informatiques) en contrats de location-financement. Ces contrats ont une durée de trois à sept années.

Aucun contrat ne prévoit de loyers conditionnels, ou de dispositions contractuelles imposant des restrictions particulières (notamment concernant les dividendes, l'endettement complémentaire ou les locations additionnelles).

Tous les contrats prévoient une option d'achat en fin de contrat pour des montants extrêmement faibles.

### Valeur actualisée des paiements minimaux des contrats de location-financement

Le rapprochement entre le total des paiements minimaux au titre des contrats de location-financement en cours au 31 décembre 2015 et leur valeur actualisée est effectué dans le tableau suivant :

En Milliers d'Euros	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL
Paiements minimaux	31 204	52 116	4 056	<b>87 376</b>
Valeur actualisée correspondante	29 766	45 704	3 014	<b>78 484</b>

L'actualisation est effectuée en retenant un taux d'actualisation de 4,83 %.

<b>NOTE 29 : FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS</b>
--

Le détail des fournisseurs et autres créditeurs est le suivant :

En Milliers d'Euros	31/12/2015	31/12/2014
<b>Autres passifs non courants :</b>		
Dettes fournisseurs	922 934	307 669
Dettes fiscales et sociales	11 226	9 803
Autres dettes	150	300
<b>Total Autres passifs non courants</b>	<b>934 310</b>	<b>317 772</b>
<b>Fournisseurs et autres créditeurs :</b>		
Dettes fournisseurs	1 358 234	833 657
Avances et acomptes	368	328
Dettes fiscales et sociales	226 143	237 427
Autres dettes	1 313	1 537
Produits constatés d'avance	40 355	29 472
<b>Total des fournisseurs et autres créditeurs courants</b>	<b>1 626 413</b>	<b>1 102 421</b>
<b>Total</b>	<b>2 560 723</b>	<b>1 420 193</b>

La ventilation des fournisseurs est la suivante :

En Milliers d'Euros	31/12/2015	31/12/2014
Fournisseurs de biens et services	550 110	466 591
Fournisseurs d'immobilisations	1 731 058	674 735
<b>Total</b>	<b>2 281 168</b>	<b>1 141 326</b>

<b>NOTE 30 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES</b>
---

Les seules transactions avec des parties liées concernent les dirigeants.

**Transactions avec les principaux dirigeants :**

- Personnes concernées :

La Direction du Groupe comprend les membres du Conseil d'Administration de la société ILIAD et les membres du Comité de Direction, constitué conformément à IAS 24 de personnes ayant directement ou indirectement l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe ILIAD.

- La rémunération des neufs principaux dirigeants peut se ventiler comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2015	31/12/2014
▪ Rémunération totale	2 099	2 092
▪ Paiements en actions ou assimilés	423	1 506
<b>Total</b>	<b>2 522</b>	<b>3 598</b>

Aucun passif ne figure au bilan au titre de rémunérations des dirigeants.

**Transactions avec une société liée :**

FREE MOBILE réalise des prestations techniques pour le compte de la société SALT, société Suisse contrôlée par une partie liée au Groupe ILIAD. Le montant facturé à ce titre en 2015 s'est élevé à 200K€.

**Impact des attributions gratuites d'actions Free Mobile existantes à émettre**

FREE MOBILE a mis en place, suite à l'autorisation de l'associé unique de mai 2010, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5 % de son capital social.

Au cours des exercices 2010 et 2011, une attribution globale représentant 5 % du capital de FREE MOBILE a été allouée à 23 salariés de la société et dirigeants. Ce plan prévoit une clause optionnelle de liquidité en numéraire ou en titres ILIAD dont le prix serait fixé à dire d'expert indépendant.

Le 04 mars 2015, le Conseil d'Administration de la société Iliad a décidé d'autoriser un mécanisme de liquidité partielle en numéraire au profit des salariés et mandataires sociaux de la société Free Mobile, ayant bénéficié des deux premiers plans d'attributions gratuites d'actions des 12 mai 2010 et 20 décembre 2010. Ce mécanisme a porté au maximum sur 10% des actions qu'ils détenaient. Le prix unitaire de l'action a été fixé par un expert indépendant.

<b>NOTE 31 : INSTRUMENTS FINANCIERS</b>
---

### Réconciliation par classe et par catégorie comptable :

(En milliers d'euros)	Actifs évalués à la juste valeur par résultat	Autres actifs disponibles à la vente	Instruments de couverture de flux de trésorerie	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Valeur comptable au bilan	Juste valeur
<b>Au 31 décembre 2015</b>							
Disponibilités	35 551					35 551	35 551
Valeurs mobilières de placement	684 517					684 517	684 517
Clients				447 398		447 398	447 398
Autres débiteurs				236 920		236 920	236 920
Autres actifs financiers courants				138		138	138
Autres actifs financiers non courants		1 933		6 438		8 371	8 371
Passifs financiers non courants			0		(964 786)	(964 786)	(964 786)
Passifs financiers courants			(1 149)		(945 561)	(946 710)	(946 710)
Autres passifs non courants					(934 310)	(934 310)	(934 310)
Autres passifs courants					(1 626 413)	(1 626 413)	(1 626 413)
<b>Valeur comptable des catégories</b>	<b>720 068</b>	<b>1 933</b>	<b>(1 149)</b>	<b>690 894</b>	<b>(4 471 070)</b>	<b>(3 059 324)</b>	<b>(3 059 324)</b>

(En milliers d'euros)	Actifs évalués à la juste valeur par résultat	Autres actifs disponibles à la vente	Instruments de couverture de flux de trésorerie	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Valeur comptable au bilan	Juste valeur
<b>Au 31 décembre 2014</b>							
Disponibilités	63 671					63 671	63 671
Valeurs mobilières de placement	73 731					73 731	73 731
Clients				386 233		386 233	386 233
Autres débiteurs				180 588		180 588	180 588
Autres actifs financiers courants			6 594	47		6 641	6 641
Autres actifs financiers non courants		1 949		6 214		8 163	8 163
Passifs financiers non courants			(10 119)		(879 823)	(889 942)	(889 942)
Passifs financiers courants			(2 470)		(329 052)	(331 522)	(331 522)
Autres passifs non courants					(317 772)	(317 772)	(317 772)
Autres passifs courants					(1 102 421)	(1 102 421)	(1 102 421)
<b>Valeur comptable des catégories</b>	<b>137 402</b>	<b>1 949</b>	<b>(5 995)</b>	<b>573 082</b>	<b>(2 629 068)</b>	<b>(1 922 630)</b>	<b>(1 922 630)</b>

Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur et classés selon le niveau 2 de la hiérarchie définie par IFRS 13.

Les disponibilités et les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la juste valeur et classées selon le niveau 1 de la hiérarchie définie par IFRS 13.

Les principales méthodes d'évaluation et composantes de chacune des catégories d'instruments financiers sont les suivantes :

- les éléments comptabilisés à leur juste valeur par le compte de résultat, c'est-à-dire les composantes de la trésorerie, sont évalués par référence à un cours coté sur un marché actif, si ce dernier existe ;
- les prêts et créances comprennent principalement les créances clients et certaines autres créances diverses courantes ;
- les dettes au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont essentiellement constituées des dettes financières, des dettes fournisseurs et d'autres dettes diverses courantes et non courantes ;
- les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, soit directement par le compte de résultat, soit dans les capitaux propres selon la méthode de la comptabilité de couverture.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers est déterminée essentiellement comme suit :

- la juste valeur des créances clients, des dettes fournisseurs ainsi que des autres créances et dettes diverses courantes est assimilée à la valeur au bilan compte tenu de leurs échéances très courtes de paiement ;
- la juste valeur des emprunts obligataires est estimée à chaque clôture ;
- la juste valeur des dettes liées aux contrats de location-financement est assimilée à la valeur au bilan compte tenu de la diversité de leurs formes et de leurs échéances.



**NOTE 32 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS****Risque de marché****Risque de change**

Le Groupe ILIAD acquiert à l'international un certain nombre de biens et de prestations. Il est de ce fait exposé aux risques de change provenant de ces achats en monnaie étrangère, principalement en US Dollar, dans la mesure où la monnaie fonctionnelle du Groupe est l'euro.

Les achats futurs libellés en US Dollar effectués par le Groupe font l'objet de prévisions détaillées dans le cadre du processus budgétaire, et sont régulièrement couverts par ce dernier dans la limite d'un horizon qui n'excède pas un an et demi.

Le Groupe ILIAD a choisi de couvrir son exposition aux fluctuations de devises en ayant recours à des achats à terme de devises et à des achats d'options afin de se garantir un cours plancher.

En conséquence, l'exposition résiduelle du Groupe après couverture du risque de change sur ses opérations commerciales en USD Dollar est peu significative sur l'exercice en cours.

Au 31 décembre 2015, ces opérations financières de change en cours sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie futurs selon la norme IAS 39.

Le résultat du Groupe au 31 décembre 2015 est impacté à hauteur de (1 140) K€ au titre des couvertures de change.

Les capitaux propres ont par ailleurs été impactés à hauteur de (4 106) K€ au titre de ces couvertures.

**Risque de taux**

La gestion du risque de taux d'intérêts du Groupe ILIAD vise à réduire son exposition aux fluctuations de ces derniers, à ajuster la part de son endettement total soumise à des taux d'intérêts fixes et variables et à optimiser le coût moyen de son financement.

Les capitaux propres ont été impactés à hauteur de 5 925 K€ au titre des couvertures de taux.

**Couverture des emprunts**

Afin de réduire la volatilité des flux de trésorerie futurs liés au paiement d'intérêts relatifs aux emprunts, le Groupe ILIAD a mis en place des contrats de swap de taux d'intérêts payeurs de taux fixe. Ces contrats convertissent des emprunts à taux variable en emprunts à taux fixe.

Au 31 décembre 2015, les contrats de swap du Groupe étaient les suivants :

- contrat de swap 2012-2016 pour 300 millions d'euros (dont 100 millions d'euros enregistrés en comptabilité de couverture)

Au 31 décembre 2015, la juste valeur de ces instruments dérivés s'élevait à (3 448 K€).

La variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie est reconnue en capitaux propres. Au 31 décembre 2015, la juste valeur de ces instruments dérivés s'élevait à (1 149) K€.

Par ailleurs, l'évolution favorable de la structure de financement du Groupe et ses perspectives à moyen terme l'ont conduit à :

- déqualifier en 2012 un contrat de swap 2012-2015 de 150 millions d'euros qui jusqu'en 2011 avait été classé en dérivé de couverture ;
- à affecter un contrat de swap 2012-2016 de 100 millions d'euros à l'émission courant 2012 de la dette à taux fixe BEI (cf. note 28).
- à affecter un contrat de swap 2012-2016 de 100 millions d'euros à l'émission courant 2013 de la dette à taux fixe BEI (cf. note 28) ;
- déqualifier en 2014 un contrat de swap 2012-2015 de 50 millions d'euros qui jusqu'à 2013 avait été classé en dérivé de couverture.

L'impact de ces traitements a été constaté en produits financiers à hauteur de 2 353 K€ en 2014 de 2 597 K€ en 2015.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de taux sur les financements réalisés dans le cadre de contrats de crédits-baux, ces contrats étant principalement à taux fixe.

Compte tenu des couvertures mises en place, et des différents contrats à taux fixe, l'endettement financier du Groupe est quasiment intégralement couvert.

Le Groupe n'a aucun actif financier significatif (obligations, bons du trésor, autres titres de créances négociables, prêts et avances), ni aucun engagement hors bilan entraînant un risque de taux (titres à rémérés, contrats à terme de taux, etc.).

Les tableaux suivants présentent la position nette de taux du Groupe au 31 décembre 2015, ainsi qu'une analyse de la sensibilité de la situation du Groupe à l'évolution des taux :

<b>En milliers d'Euros</b>	<b>A moins de 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Passifs financiers	946 710	271 572	693 214	1 911 496
Actifs financiers	138	1 933	6 438	8 509
Position nette avant gestion	<b>946 572</b>	<b>269 639</b>	<b>686 776</b>	<b>1 902 987</b>
Hors bilan	0	0	0	0
Position nette après gestion	<b>946 572</b>	<b>269 639</b>	<b>686 776</b>	<b>1 902 987</b>

L'analyse de la sensibilité de la dette nette globale du Groupe après couverture montre qu'une variation de 1 % des taux d'intérêt de l'euro à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une baisse du résultat de 277 K€.

### Risques sur les actions

Le Groupe ne détient pas d'actions dans le cadre de ses placements à l'exception de participations non significatives dans deux sociétés.

En revanche, le Groupe détient un certain nombre de ses propres actions. Eu égard à ce nombre très limité d'actions auto détenues, l'incidence directe qu'aurait une variation de l'action de la société sur le résultat et les capitaux propres du Groupe est considérée comme négligeable (cf. note 25).

### Risque de liquidité

Historiquement le Groupe a financé sa croissance principalement par voie d'autofinancement, le Groupe n'ayant recours à l'endettement que de manière ponctuelle pour financer son développement et sa croissance externe.

Les emprunts du Groupe décrits précédemment ne sont soumis à aucun risque de liquidité et le Groupe respecte ses obligations (« *covenants* ») de lignes BEI et de crédit syndiqué.

Au 31 décembre 2015, ces « *covenants* » (qui prennent la forme de ratios financiers) sont les suivants :

	Ratios financiers demandés	Impact en cas de non respect des ratios financiers	Niveau des ratios au 31 décembre 2015
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ligne de 1 400 € (emprunteur ILIAD)</li> <li>• Ligne BEI de 150 M€ (emprunteur ILIAD)</li> <li>• Ligne BEI de 200 M€ (emprunteur ILIAD)</li> </ul>	Ratio de Leverage < 3 (selon période) Ratio Interest cover > 5,1  Ratio de Leverage < 2,5/3 (selon période) Ratio Interest cover > 5,1	Exigibilité anticipée	Ratio de Leverage : 0,75  Ratio Interest cover : 27,38

Il est rappelé par ailleurs que :

- le ratio d'endettement (ou « Leverage ») est le rapport entre la dette nette et l'EBITDA hors provisions du Groupe sur la période ;
- le ratio de couverture des charges d'intérêts (ou « ICR ») est le rapport entre l'EBITDA hors provisions du Groupe et les charges financières nettes du Groupe sur la période.

Le Groupe n'est exposé à aucun risque de liquidité compte tenu de la forte génération de trésorerie de l'activité ADSL, de la maturité de l'endettement du Groupe (cf note 28), et du très faible taux d'endettement du Groupe.

## **Risque de crédit / Risque de contrepartie**

Les actifs financiers sont constitués pour l'essentiel de trésorerie, et en particulier des placements financiers, ainsi que de créances clients et autres créances (cf. note 31 « Instruments financiers »).

Les actifs financiers qui pourraient par nature exposer le Groupe au risque de crédit ou de contrepartie correspondent principalement :

- aux créances clients : au 31 décembre 2015, les créances clients s'élevaient à 573 millions d'euros en valeur brute et 447 millions d'euros en valeur nette (cf. note 22 « Clients et autres débiteurs »). Le risque « Clients » du Groupe est contrôlé quotidiennement à travers les processus d'encaissement et de recouvrement. Après relances, les créances clients sont confiées à des organismes de recouvrement.
- aux placements financiers : le Groupe a pour politique de répartir ses placements sur (i) des titres de créances négociables (billets de trésorerie dont la maturité n'excède pas trois mois ou (ii) des certificats de dépôt dont la maturité n'excède pas trois mois, ou (iii) des supports monétaires de maturité courte, en général pour une durée inférieure à un mois, dans le respect des règles de diversification et de qualité de contrepartie.

Au 31 décembre 2015, les placements à court terme s'élèvent à 685 millions d'euros (cf. note 23 « Trésorerie et équivalents de trésorerie »). Ces placements n'exposent donc pas le Groupe à un risque de contrepartie significatif.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change, le Groupe est amené à conclure des contrats de couverture avec des établissements financiers de premier plan et le risque de contrepartie peut être considéré comme négligeable à ce titre.

### ***Analyse des créances clients et de leur antériorité***

Au 31 décembre 2015, le solde du poste « Clients » s'établit à 573 millions d'euros et les provisions pour créances douteuses à 126 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, les créances clients pour lesquelles la date d'échéance de paiement est dépassée sont considérées en quasi-totalité comme des créances douteuses. Ces créances douteuses sont provisionnées en fonction de statistiques de taux de recouvrement. Au 31 décembre 2015, le montant des créances clients en retard de paiement et non encore dépréciées n'est pas significatif.

## **Risque de concentration**

Compte tenu du nombre élevé de clients (abonnés) le Groupe ILIAD n'est pas exposé au risque de concentration.

<b>NOTE 33 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES EVENTUELS</b>
--

### 1 - Engagements de locations :

La ventilation des charges de location comptabilisées en résultat est la suivante :

En Millions d'Euros	31/12/2015	31/12/2014
▪ Loyers (paiements minimaux)	106	69
▪ Loyers conditionnels	0	0
▪ Sous-locations	13	13
<b>Total</b>	<b>119</b>	<b>82</b>

Le tableau ci-dessous présente l'analyse par nature et par échéance des engagements donnés par le Groupe au 31 décembre 2015 sur les locations.

(Chiffres en millions d'Euros)	< 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
<b>Nature de location</b>				
Biens immobiliers	22	65	4	<b>91</b>
Véhicules	2	3	0	<b>5</b>
Autres locations	82	297	140	<b>519</b>
<b>TOTAL</b>	<b>106</b>	<b>365</b>	<b>144</b>	<b>615</b>

Aucun engagement de locations ne prévoit de loyers conditionnels significatifs, d'options de renouvellement, ou de dispositions contractuelles imposant des restrictions particulières (notamment concernant les dividendes, l'endettement complémentaire ou les locations additionnelles).

### 2 - Engagements de réseaux

#### Investissements de réseaux :

Le Groupe ILIAD est engagé à hauteur de 53,8 millions d'euros au titre d'investissements futurs sur son réseau.

**Achats de capacités :**

(Chiffres en millions d'Euros)				
<b>Nature de l'engagement</b>	<b>&lt; 1 an</b>	<b>de 1 an à 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>	<b>TOTAL</b>
Achats de capacités	63	87	0	<b>150</b>
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>87</b>	<b>0</b>	<b>150</b>

**3 – Autres engagements*****3-1 – Engagements liés aux licences TELECOM*****Licence 3G – 900 / 2100 MHz :**

La décision n° 2010-0043 du 12 janvier 2010 autorisant FREE MOBILE à établir et exploiter un réseau 3G comprend un certain nombre d'obligations, concernant notamment la date d'ouverture commerciale, le calendrier de déploiement et la couverture de la population, ainsi que les services devant être offerts. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra couvrir 27 % de la population avant début 2013, puis 75 % avant début 2015 et 90 % de la population avant début 2018.

**Licence 4G – 2600 MHz :**

Par décision n° 2011-1169 du 11 octobre 2011, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser des fréquences dans la bande 2,6 GHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public pour une durée renouvelable de 20 ans. Cette décision est assortie d'un certain nombre d'obligations. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra couvrir 25 % de la population d'ici 2015, 60 % d'ici 2019 et 75 % d'ici 2023.

**Licence 1800 MHz :**

Par décision n°2014 -1542 du 16 décembre 2014, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser des fréquences dans la bande 1800 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public, de janvier 2015 à octobre 2031. Cette décision est assortie d'un certain nombre d'obligations. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra couvrir 25 % de la population avant octobre 2015, puis 60 % avant octobre 2019 et 75 % de la population avant octobre 2023. Ces obligations de couverture peuvent néanmoins être satisfaites via d'autres fréquences détenues par FREE MOBILE.

**Licence 700MHz :**

Par décision n° 2015-1567 du 8 décembre 2015, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser 10MHz dans la bande 700 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public ; cette décision est assortie d'obligations de déploiement et de couverture. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra couvrir 98 % de la population d'ici janvier 2027, puis 99,6 % de la population d'ici 2031.

### **Licence WIMAX :**

Par décision n° 031294 du 09 décembre 2003, l'ARCEP a octroyé à la société IFW le droit d'utiliser, sur l'ensemble du territoire de France Métropolitaine, un lot de fréquences comprises dans la bande 3,5 GHz de la boucle locale radio. Cette décision est assortie de l'engagement pris par IFW d'assurer au 31 décembre 2011 un taux de couverture minimum de la population variable en fonction des régions.

### ***3-2 – Autres engagements***

Au 31 décembre 2015, le Groupe dispose :

- d'une ligne de crédit d'un montant de 1 400 millions non utilisée au 31 décembre 2015 ;
- d'un programme de billets de trésorerie de 800 millions d'euros utilisé à hauteur de 350 millions d'euros au 31 décembre 2015 ;
- de deux lignes de crédit d'un montant de 350 millions d'euros utilisées en totalité au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015,

- le montant des autres engagements donnés par le Groupe ILIAD s'élève à 19 M€
- le montant des autres engagements reçus par le Groupe ILIAD s'élève à 419 M€

### **Dettes garanties par des sûretés réelles**

Aucune sûreté réelle n'a été consentie sur des biens appartenant au Groupe ILIAD.

### **Effets escomptés non échus**

Le Groupe ILIAD n'a pas recours à ce type de financement.

### **Droit individuel à la formation/Compte personnel formation**

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 04 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du Groupe ont accordé à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai, et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits a été plafonné à cent vingt heures.

Pour rappel, et bien que le Droit Individuel à la Formation connu sous son ancienne forme ait disparu au 31 décembre 2014, les droits acquis par les salariés à cette date ont été transférés sur le Compte Personnel Formation (CPF).

Le Groupe ILIAD ne constate pas de provision au titre du Droit Individuel de Formation, considérant l'existence d'une contrepartie future (conformément à la politique du Groupe). Les formations prises au titre du Droit Individuel à la Formation répondent à un besoin de développement de compétences dans les domaines d'activités du Groupe. Par ailleurs, les demandes de formation déposées par des salariés ayant quitté le Groupe ou exemptés d'activité en fin de carrière sont négligeables.

#### 4 - Procès et litiges

Les principaux litiges en cours sont les suivants :

Litige NUMERICABLE :

Par jugement du 13 décembre 2013, le tribunal de commerce de Paris a condamné solidairement Numéricâble et NC Numéricâble à payer à Free la somme de 6 391 000 euros pour avoir entraîné une confusion lors du lancement de ses offres mobiles en 2011. L'exécution provisoire a été ordonnée. Numéricâble et NC Numéricâble ont interjeté appel de cette décision. L'affaire est toujours en cours.

Litige SFR :

Par assignation du 27 mai 2014, SFR demande au tribunal de commerce de Paris de condamner solidairement Free Mobile, Free et Iliad à payer la somme de 493,2 millions d'euros en réparation du préjudice économique, d'image et morale que la société aurait subi du fait d'actes de concurrence déloyale par dénigrement. Free Mobile, Free et Iliad contestent la position de SFR et ont formulé une demande reconventionnelle d'un montant de 475 millions d'euros pour Free Mobile et 88 millions d'euros pour Free. L'affaire est en cours.

Par assignation du 31 juillet 2015, Free demande au tribunal de commerce de Paris de condamner Numéricâble-SFR pour faire cesser des pratiques de concurrence déloyale et de parasitisme commercial résultant de l'utilisation du terme « Fibre » pour désigner un accès terminé par câble et voir réparer son préjudice en cours d'évaluation.

Litiges ORANGE :

- Le 11 avril 2014, deux assignations ont été déposées par Orange sur différents brevets. Orange demande au Tribunal notamment d'interdire les actes prétendument de contrefaçon et fait une demande provisionnelle d'environ 250 millions d'euros. En réponse, Free conteste la position d'Orange en remettant notamment en cause sa qualité pour agir, la validité du brevet et des revendications d'Orange et demande la condamnation d'Orange à 50 000 euros pour procédure abusive et 50 000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile.



Une décision a été rendue par le TGI de Paris le 18 juin 2015, déboutant Orange de ses demandes, condamnant Orange à régler à Free 200 000 euros et annulant, à la demande de Free, le brevet qui était revendiqué. Orange a fait appel de ce jugement. Les deux affaires sont toujours en cours.

- Par décision n° 2015-0971-RDPI du 28 juillet 2015, l'ARCEP a autorisé Free Mobile à utiliser sans surcoût les liens de fibres optiques pour collecter le trafic issu de ses stations de bases mobiles, que celles-ci soient reliées au répartiteur en cuivre ou en fibre optique. Le 28 août 2015, Orange a interjeté appel de cette décision de l'ARCEP. Free Mobile conteste la position d'Orange. L'affaire est en cours.

#### Litige BOUYGUES TELECOM :

Fin 2014, Bouygues Telecom a assigné Free Mobile devant le tribunal de commerce de Paris pour une soi-disant violation de ses obligations en qualité d'opérateur de téléphonie mobile et de soi-disant pratiques commerciales trompeuses. Free Mobile conteste la position de Bouygues Telecom qu'elle considère non fondée. Dans le courant du premier semestre 2015, Bouygues Télécom a chiffré le préjudice qu'il estime avoir subi à 411 millions d'euros. L'affaire est toujours en cours.

Par assignation du 10 novembre 2015, Free a assigné Bouygues Telecom devant le Tribunal de Commerce de Paris pour faire cesser des pratiques de concurrence déloyale et de dénigrement dans le cadre de la commercialisation et voir réparer son préjudice en cours d'évaluation.

**NOTE 34 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Compte tenu des conditions favorables sur le marché bancaire, et afin d'étendre la maturité de sa dette, le Groupe a mis en place une ligne de 500 millions d'euros auprès de 11 banques internationales, le 8 janvier 2016. Cette ligne, sous forme de prêt à terme, a une maturité de 5 ans et est soumise au respect de covenants financier (ratio de levier financier et de couverture d'intérêts).

<b>NOTE 35 : LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2015</b>
---

La présentation ci-dessous reprend les principales détentions juridiques.

	N° RCS	Siège	Pourcentage d'intérêt 31/12/2015	Pourcentage d'intérêt 31/12/2014	Méthode de consolidation de l'exercice
<b>ILIAD</b> 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	342 376 332	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
<b>ASSUNET</b> 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	421 259 797	Paris	89,96 %	89,96 %	I.G.
<b>CENTRAPEL</b> 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	434 130 860	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
<b>CERTICALL</b> 40 avenue Jules Cantini 13006 MARSEILLE	538 329 913	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
<b>EQUALINE</b> 18 rue du Docteur G. Pery 33300 BORDEAUX	538 330 358	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
<b>FREE</b> 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	421 938 861	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
<b>FREEBOX</b> 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	433 910 619	Paris	97,99 %	97,99 %	I.G.
<b>F DISTRIBUTION</b> 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	528 815 376	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
<b>FREE FREQUENCES</b> 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	529 917 833	Paris	99,77 %	99,76 %	I.G.
<b>FREE INFRASTRUCTURE</b> 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	488 095 803	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
<b>FREE MOBILE</b> 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	499 247 138	Paris	95,41 %	95,12 %	I.G.
<b>IFW</b> 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	400 089 942	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
<b>IH</b> 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	441 532 173	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
<b>ILIAD 2</b> 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	537 915 050	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
<b>FREE CARRIER</b> 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	790 148 944	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
<b>ILIAD 4</b> 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	799 285 820	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
<b>ILIAD 5</b> 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	808 537 641	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
<b>ILIAD GAMING</b> 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	522 418 250	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
<b>IMMOBILIERE ILIAD</b> 16 rue de la Ville l'Evêque	501 194 419	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.

75008 PARIS					
-------------	--	--	--	--	--

	N° RCS	Siège	Pourcentage d'intérêt 31/12/2015	Pourcentage d'intérêt 31/12/2014	Méthode de consolidation de l'exercice
<b>IRE</b> 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	489 741 645	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
<b>MCRA</b> 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	532 822 475	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
<b>MOBIPEL</b> 142-160 avenue de Stalingrad 92700 COLOMBES	538 168 675	Colombes	100,00 %	100,00 %	I.G.
<b>ONLINE</b> 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	433 115 904	Paris	95,12 %	95,12 %	I.G.
<b>ONLINE IMMOBILIER</b> 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	537 915 019	Paris	95,12 %	95,12 %	I.G.
<b>ONE TEL</b> 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	419 392 931	Paris	99,99 %	99,99 %	I.G.
<b>PROTELCO</b> 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	509 760 948	Paris	100,00 %	100,00 %	I.G.
<b>QUALIPEL</b> 61 rue Julien Grimau 94400 VITRY SUR SEINE	533 513 958	Vitry sur Seine	100,00 %	100,00 %	I.G.
<b>RESOLUTION CALL</b> 7 Bld Mohamed V 20800 Mohammedia - Maroc	/	Maroc	100,00 %	100,00 %	I.G.
<b>TOTAL CALL</b> Technoparc – Route de Nouceur Sidi Maar Casablanca - Maroc	/	Maroc	100,00 %	100,00 %	I.G.
<b>TELECOM ACADEMY</b> « PRIVE » Lotissement Attaoufik Lot n° 9 & 10 Immeuble Le Shadow Sidi Maarouf Casablanca - Maroc	/	Maroc	100,00 %	100,00 %	I.G.
<b>TELECOM REUNION MAYOTTE</b> 68 rue du Faubourg Saint – Honoré 75008 PARIS	812 123 214	Paris	50 %	/	M.E.